

## ORDRE DU JOUR

### 236<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

8 décembre 2025 | 10 h – 16 h HE

Réunion virtuelle| Les informations de connexion à Zoom se trouvent dans l'invitation de calendrier Outlook  
Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil des risques](#) | [Plan stratégique](#)

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>1. Ouverture de la réunion (de 10 h à 10 h 5)</b>   | <b>5 minutes</b>         |
| <p><b>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour</b> – J. Van der Put (pages 1-5)<br/> <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i></p> <p><b>1.2 Déclaration de conflits d'intérêts</b> (pages 6-8)</p> <p><b>1.3 Examen de la réunion précédente du conseil</b> – J. Van der Put (pages 9-10)</p> <p>a) Liste des mesures de suivi<br/> b) Liste de présence des membres du conseil</p>  |                          |
| <b>2. Ordre du jour de consentement (de 10 h 5 à 10 h 10)</b>  | <b>5 minutes</b>         |
| <p>Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré.<br/> <i>QUE les points 2.1 à 2.5 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i></p> <p><b>2.1 Approbation des procès-verbaux</b> (pages 11-17)</p> <p>a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 9 octobre 2025 soit approuvé.</i></p> <p><b>2.2 Rapports des comités</b> (pages 18-33)</p> <p>a) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques<br/> b) Comité sur la gouvernance<br/> c) Comité des ressources humaines<br/> d) Bureau canadien d'agrément des programmes de génie<br/> e) Bureau canadien des conditions d'admission en génie</p> <p><b>2.3 Approbation des plans de travail des comités</b> (pages 34-41)</p> <p>a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026 du BCAPG.</i><br/> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026 du BCCAG.</i></p> <p><b>2.4 Dirigeants du BCAPG</b> (pages 42-43)</p> <p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>John Allen (Al) Stewart à titre de vice-président</i></li> <li>• <i>Julius Pataky à titre de président</i></li> <li>• <i>Ray Gosine à titre de président sortant</i></li> </ul> <p><b>2.5 Énoncés de principe nationaux</b> (pages 44-56)</p> <p><i>Que les énoncés de principe actualisés suivants soient approuvés :</i></p> <p>a) <i>La recherche, le développement et l'innovation</i><br/> b) <i>Le rôle des ingénieurs dans l'approvisionnement fédéral</i></p> |                          |
| <b>3. Rapports de la direction (de 10 h 10 à 10 h 50)</b>  |                          |
| <p><b>3.1 Rapport du président</b> – J. Van der Put (diapositives)</p> <p><b>3.2 Rapport du chef de la direction</b> – P. Rizcallah (diapositives)</p> <p>a) Rapport intermédiaire du troisième trimestre du Plan stratégique – TR3 (pages 57-69)<br/> b) Réaliser l'avenir de l'agrément en génie<br/> c) Faire avancer la collaboration et l'harmonisation</p>   | 10 minutes<br>30 minutes |



|   |   |            |
|---|---|------------|
|   | <b>6.3 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction</b><br>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.                                | 15 minutes |
|   | <b>6.4 Administrateurs et administratrices seulement</b><br>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil. <ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation de la réunion – discussion en table ronde</li></ul> | 15 minutes |
| 7 | <b>Clôture</b> (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)  |            |

# Document d'appui au conseil d'administration

## Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter [Boardsupport@engineerscanada.ca](mailto:Boardsupport@engineerscanada.ca) à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.

5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

# Document d'appui au conseil d'administration

## Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
  - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
  - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil<sup>1</sup> ou aux membres<sup>2</sup> lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

## Traitements des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

### Étape 1 – Cernez le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

### Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?

<sup>1</sup> Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

<sup>2</sup> Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL



- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantageées ou désavantageées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

### Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion<sup>3</sup>.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)<sup>4</sup>. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des

3 Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

4 Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)<sup>5</sup>. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

#### **Étape 4 – Et après?**

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme<sup>6</sup>. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

---

<sup>5</sup> *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

<sup>6</sup> Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

**Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada**

|  | Date de la réunion | Mesure   | Responsable | Échéance | État |
|--|--------------------|--|-------------|----------|------|
|  |                    | <i>Il n'y a pas de mesures en cours actuellement</i> |             |          |      |

| Dernière mise à jour :<br>24 novembre 2025                         |   | Andrew Lockwood | Arian Arenia | Anium Multick | Jean-Luc Martel | Jiendra Palivala | Lisa Doig | Sophie Larivière | Mantha Nick Colucci | Tim Kirkby | Menelika Mekomba | Christopher Dixon | Christopher Chanine | Ann English | Denise Pothier | Sudhir Jha | Tim Joseph | Elliott Coles | Mario Rose | Doriene Spracklin-Reid | Marisa Sterling | Nicolas Turgeon | John Van der Put | Mike Wrinch |  |
|--|---|-----------------|--------------|---------------|-----------------|------------------|-----------|------------------|---------------------|------------|------------------|-------------------|---------------------|-------------|----------------|------------|------------|---------------|------------|------------------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------|--|
| <b>Réunions du conseil</b>   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 16 juin, hybride (Waterton, AB)                                    | ✓ | ✓               | ✓            | ✓             | ✓               | ✓                | ✓         | ✓                | ✓                   | ✓          | ✓                | ✓                 | ✓                   | ✓           | ✓              | ✓          | ✓          | ✓             | ✓          | ✓                      | ✓               | ✓               | ✓                | ✓           |  |
| 10 octobre, (Ottawa, ON)   | ✓ | ✓               | ✓            | ✓             | ✓               | ✓                | ✓         | ✓                | ✓                   | ✓          | ✓                | ✓                 | ✓                   | ✓           | ✓              | ✓          | ✓          | ✓             | ✓          | ✓                      | ✓               | ✓               | ✓                | ✓           |  |
| <b>BCAPG</b>   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 19-20 septembre, Saskatoon, SK                                     | ✓ |                 |              |               |                 |                  | ✓         |                  |                     |            |                  |                   |                     |             | x              |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| <b>BCAPG -- Comité des politiques et des procédures</b>            |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 17 juillet, virtuel  | ✓ |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                | ✓          |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 30 octobre, virtuel  | ✓ |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                | ✓          |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 19 novembre, Toronto, ON   | ✓ |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                | ✓          |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| <b>BCAPG -- Comité sur la responsabilité en matière d'agrément</b> |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 9 juin, virtuel  | ✓ |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 23 juillet, virtuel  | ✓ |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 25 juillet, virtuel  | ✓ |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 30 juillet, virtuel  | ✓ |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 29 October, virtuel  | ✓ |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| <b>BCAPG -- Le Sous-comité des candidatures</b>                    |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 25 août, électroniquement  | ✓ |                 |              |               |                 |                  | ✓         |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                | ✓          |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| <b>BCCAG</b>   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 25 juillet, virtuel  |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            | ✓          |               | ✓          |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| 21-22 septembre, Saskatoon, SK                                     |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                | x          |            | ✓             |            |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| <b>Comité FAGR</b>   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 16 juin, hybride (Waterton, AB)                                    |   | ✓               |              | ✓             |                 |                  |           |                  |                     | ✓          |                  | ✓                 |                     |             |                |            |            |               | ✓          |                        | ✓               |                 |                  |             |  |
| 14 août, virtuel   |   | ✓               |              | ✓             |                 |                  |           |                  |                     | ✓          |                  | ✓                 |                     |             |                |            |            |               | ✓          | x                      | ✓               |                 |                  |             |  |
| 23 octobre, virtuel  |   | ✓               |              | ✓             |                 |                  |           |                  |                     | ✓          |                  | ✓                 |                     |             |                |            |            |               | ✓          | x                      | ✓               |                 |                  |             |  |
| <b>Comité sur la gouvernance</b>                                   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 16 juin, hybride (Waterton, AB)                                    | ✓ |                 |              | ✓             |                 |                  |           |                  | ✓                   | ✓          | ✓                |                   |                     |             |                | ✓          |            | ✓             |            |                        |                 | ✓               | ✓                |             |  |
| 17 septembre, virtuel  | ✓ |                 |              | ✓             |                 |                  |           |                  | x                   | ✓          | ✓                |                   |                     |             |                | ✓          |            |               |            |                        |                 | ✓               | ✓                |             |  |
| 12 novembre, virtuel   | ✓ |                 |              | ✓             |                 |                  |           |                  | x                   | x          | ✓                |                   |                     |             |                | ✓          |            |               | ✓          |                        |                 | ✓               | ✓                |             |  |
| <b>Comité RH</b>   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 25 mai, hybride (Vancouver, CB)                                    |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  | ✓                   |            |                  |                   |                     |             |                |            |            | ✓             |            | ✓                      |                 |                 | ✓                | ✓           |  |
| 4 septembre, virtuel   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  | ✓                   |            |                  |                   |                     |             |                |            |            | ✓             |            | ✓                      |                 |                 | ✓                | ✓           |  |
| 20 novembre, virtuel   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  | ✓                   |            |                  |                   |                     |             |                |            |            | ✓             |            | ✓                      |                 |                 | ✓                | ✓           |  |
| <b>Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance</b>            |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| 15 janvier, virtuel  |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  | ✓                   |            |                  |                   |                     |             |                |            |            | ✓             |            |                        |                 |                 | ✓                | ✓           |  |
| 14 mars, virtuel   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     | ✓          |                  |                   |                     |             |                |            |            |               | ✓          |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| 23 avril, virtuel  |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     | ✓          |                  |                   |                     |             |                |            |            |               | ✓          |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| 9 juin, virtuel  |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  | x                   |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               | ✓          |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| 9 septembre, virtuel   |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     | ✓          |                  |                   |                     |             |                |            |            |               | ✓          |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| 20 octobre, virtuel  |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     | ✓          |                  |                   |                     |             |                |            |            |               | x          |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| 4 novembre, virtuel  |   |                 |              |               |                 |                  |           |                  |                     | ✓          |                  |                   |                     |             |                |            |            |               | ✓          |                        |                 |                 |                  | ✓           |  |
| Présence obligatoire   |   | ✓               |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| Présence non obligatoire   |   | ✓               |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| Présence pour une partie de la réunion                             |   | x               |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| Présence obligatoire, s'est excusé.e                               |   | x               |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |
| Non applicable   |   | -               |              |               |                 |                  |           |                  |                     |            |                  |                   |                     |             |                |            |            |               |            |                        |                 |                 |                  |             |  |

## PROCÈS-VERBAL DE LA 235<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

9 octobre 2025, de 9 h à 17 h (HE)

Réunion hybride : Hôtel Lord Elgin Ottawa, ON | Zoom

### Administratrices et administrateurs présents :

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| J. J. Van der Put, président       | T. Kirkby             |
| D. Spracklin-Reid, présidente élue | S. Larivière-Mantha   |
| M. Wrinch, président sortant       | A. Lockwood           |
| A. Arenal                          | J. Martel             |
| C. Chahine                         | M. Mekomba (en ligne) |
| E. Coles                           | A. Mullick            |
| N. Colucci                         | J. Paliwal (en ligne) |
| C. Dixon                           | D. Pothier (en ligne) |
| L. Doig                            | M. Rose               |
| A. English                         | M. Sterling           |
| S. Jha                             | N. Turgeon (en ligne) |
| T. Joseph                          |                       |

### Administrateurs/administratrices absents :

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

### Conseiller du Groupe des chefs de la direction :

|  |
|--|
| P. Mann, président, Groupe des chefs de la direction |
|--|

### Personnes relevant directement du conseil qui sont présentes :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| S. Inchasi, président, BCCAG | P. Rizcallah, chef de la direction          |
| R. Gosine, président, BCAPG  | L. Go, avocat général et secrétaire général |

### Observateurs présents :

|  |   |
|--|---|
| Shawn Amberman, président, AIGNB   | Roddy MacDonald, consultant, Cosgrove                                       |
| David Amorim, président, EGMB  | Adam Mackenzie, président, Engineers PEI                                    |
| Christian Bellini, président, Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance | Wendy Morrison, directrice générale et registaire adjointe, Engineers Yukon |
| Kathryn Cosgrove, consultante, Cosgrove  | Mark Porter, président, EGBC  |
| Lia Daborn, cheffe de la direction, AIGNB                                      | Libby Osgood, VP, Engineers PEI   |
| Ian Farthing, président, APEGS   | Bernard Roy vice-président, AIGNB   |
| Jackie Fisher, VP Affaires externes, FCEG                                      | Terri Steeves, présidente, APEGA  |
| Michael Gregoire, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB             | Adam Wallace, président, Engineers Yukon                                    |
| Paul Guy, président, NAPEG   | Mary Wells, présidente, DDIC (en ligne)                                     |
| Stormy Holmes, directrice générale et registaire, APEGS (en ligne)             | Paul Wynnyk, chef de la direction, APEGA                                    |
| Jim Landrigan, directeur général et registaire, Engineers PEI                  |   |

### Membres du personnel présents :

|   |   |
|---|---|
| Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil                  | Kyle Smith, gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale (en ligne, points 4.1 à 5)           |
| Kim Bouffard, gestionnaire, Appartenance et Engagement (en ligne, point 4.7)        | Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques                   |
| Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance                                       | Heidi Theelen, directrice, Planification stratégique et opérationnelle et Excellence organisationnelle (en ligne) |
| Megan Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation (en ligne) | Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG (en ligne)  |
| Derek Menard, dirigeant principal des finances                                      |   |
| Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires                              |   |
| Ryan Melsom, secrétaire du BCCAG (en ligne)   |   |

## 1. Ouverture de la réunion

### 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Van der Put, président d'Ingénieurs Canada, ouvre la réunion à 9 h 1 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

#### ***Motion 2025-10-1D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.***

#### ***Adoptée***

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

J. Van der Put présente un moment de diversité axé sur la Semaine de l'égalité des sexes et le Mois de l'histoire des femmes.

### 1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

### 1.3 Examen de la réunion précédente

J. Van der Put renvoie le conseil à la *liste des mesures de suivi* et à la *liste des présences* de la dernière réunion, qui ont été distribuées à titre d'information.

## 2. Ordre du jour de consentement

### 2.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 23 mai 2025 soit approuvé.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 16 juin 2025 soit approuvé.

### 2.2 Rapports des comités

- a) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- b) Comité sur la gouvernance
- c) Comité des ressources humaines

### 2.3 Approbation des plans de travail des comités

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité sur la gouvernance.
- c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité des ressources humaines.

### 2.4 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG

- a) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2025-2026.
- b) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2025-2026.

### 2.5 Examen du certificat de conformité législative

## 2.6 Rapport annuel sur les activités de représentation

## 2.7 Report de la date d'évaluation de l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux

QUE le conseil, sur la recommandation du BCAPG, modifie la date de réévaluation de l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux pour la reporter à 2029.

### ***Motion 2025-10-2D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE les points 2.1 à 2.7 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.***

#### ***Adoptée***

## **3. Rapports de la direction**

### 3.1 Rapport du président

J. Van der Put fait le point sur ses activités en tant que président d'Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil, décrites dans ses diapositives distribuées à l'avance. Il répond ensuite aux questions.

### 3.2 Rapport du chef de la direction

P. Rizcallah présente ses diapositives distribuées à l'avance qui soulignent les activités opérationnelles entreprises depuis la réunion du conseil de juin 2025 et donne un aperçu de la santé financière de l'organisme. Il répond ensuite aux questions.

### 3.3 Rapport intermédiaire du deuxième trimestre sur le Plan stratégique

P. Rizcallah renvoie le conseil au rapport de rendement intermédiaire du TR2, qui a été distribué à l'avance, et ouvre la discussion.

### 3.4 Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (AAG)

J. Van der Put renvoie à trois motions proposées pour faire avancer les recommandations du *Rapport sur la voie à suivre* du projet Avenir de l'agrément en génie. Il invite ensuite P. Rizcallah et T. Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires, à présenter chaque motion séparément, telle que décrite dans la note de breffage distribuée à l'avance, et à répondre aux demandes de clarification.

Le conseil discute longuement de la proposition intitulée « Motion 1 » dans la note de breffage. On confirme que les principales parties intéressées, notamment les organismes de réglementation et les étudiants, seront consultées. Il est également proposé que le Groupe des chefs de la direction adresse au BCAPG et au conseil, au cours de l'hiver 2026, une lettre sur le rôle des ingénieurs titulaires dans les programmes d'études de premier cycle. Reconnaissant les avantages de faire appel au BCAPG pour élaborer des modifications des normes d'agrément, compte tenu de son expertise, et sachant qu'il sera tenu informé des progrès du BCAPG, le conseil adopte la motion suivante :

**Motion 2025-10-3D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil d'Ingénieurs Canada charge le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) de mettre au point et de recommander au conseil pour approbation les modifications pertinentes aux normes d'agrément conformément aux recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie. Le BCAPG devra faire rapport au conseil sur les modifications proposées et les plans de mise en œuvre, pour examen lors d'une prochaine réunion.**

**Adoptée**

Le conseil a une discussion animée sur la proposition visant l'organisation d'un sommet à grande échelle des parties intéressées en septembre 2026, décrit dans la « Motion 2 » de la note de breffage. On soulève des inquiétudes concernant la valeur, le coût et la durée du sommet proposé, l'efficacité d'y convier un grand nombre de parties intéressées et le retard connexe des décisions relatives à l'agrément axé sur les résultats. Par ailleurs, le conseil souligne l'importance de parvenir à un consensus des parties intéressées et suggère qu'une réunion plus petite et mieux ciblée pourrait être plus efficace.

**Motion 2025-10-4D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la tenue d'un sommet sur l'agrément axé sur les résultats en septembre 2026 (voir les recommandations 4, 5 et 6 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG : Agrément axé sur les résultats).**

**Rejetée**

Le conseil appuie la proposition intitulée « Motion 3 » dans les documents de breffage, dont les mesures sont considérées comme fondamentales pour faire évoluer l'agrément en génie.

**Motion 2025-10-5D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve de futurs travaux réalisés par le personnel d'Ingénieurs Canada et d'autres personnes (le cas échéant) sur les recommandations 11, 14, 17, et 18 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG (Rendement des investissements, Gestion du changement, Participation de l'industrie et Valeurs fondamentales).**

**Adoptée**

**3.5 Rapport du Groupe des chefs de la direction**

P. Mann, conseiller du Groupe des chefs de la direction auprès du conseil, fait le point sur la réunion du groupe tenue les 7 et 8 octobre 2025 et répond aux questions du conseil.

**3.6 Faire avancer la collaboration et l'harmonisation**

P. Rizcallah fait le point sur les efforts pour soutenir la collaboration et l'harmonisation au sein des organismes de réglementation, tel qu'indiqué dans la note de breffage distribuée à l'avance.

S'ensuit une brève discussion au cours de laquelle les participants expriment leur intérêt envers une prise en compte adéquate de la cybersécurité dans les efforts de modernisation des bases de données.

### **3.7 Rapport du Groupe des présidents**

S. Larivière-Mantha, présidente de l'OIQ, fait le point sur la réunion du groupe tenue la veille et répond aux questions du conseil. Mme Larivière-Mantha invite C. Bellini, président du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, à répondre aux questions sur cet examen.

## **4. Affaires/décisions du conseil**

### **4.1 Comptes rendus des comités, s'il y a lieu**

Aucun compte rendu n'est présenté.

### **4.2 Budget provisoire**

M. Sterling, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), présente le budget préliminaire pour 2026 et la recommandation concernant la cotisation par personne pour 2028, puis résume les délibérations du comité FAGR sur ces questions. On note que les commentaires sur la question de savoir si le budget préliminaire appuiera les plans de travail du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission seront examinés lors de la prochaine réunion du Comité FAGR.

Le conseil discute de la gestion des dépenses, de l'équilibre budgétaire (dépenses opérationnelles et stratégiques) et de la simplification du processus d'établissement de la cotisation par personne. On propose que le Comité FAGR, en concertation avec le Comité sur la gouvernance, examine le processus et les conséquences d'établir l'augmentation annuelle de la cotisation par personne en fonction de l'inflation.

Le conseil ne propose aucune modification du budget préliminaire de 2026 ni de la recommandation concernant la cotisation par personne pour 2028. Ces deux points feront l'objet d'un examen plus approfondi par le Comité FAGR le 23 octobre 2025. Le comité formulera ses recommandations finales au conseil en vue de leur approbation le 8 décembre 2025.

### **4.3 Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance**

C. Bellini, président du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, fait le point sur les activités d'examen et ouvre la discussion.

### **4.4 BCAPG**

R. Gosine, président du BCAPG, fait le point sur les activités du Bureau d'agrément à l'aide des diapositives distribuées à l'avance. Des questions sont posées sur la présentation de R. Gosine et le plan de travail préliminaire du BCAPG pour 2026 qui avaient été distribués à l'avance, et M. Gosine y répond.

### **4.5 BCCAG**

S. Inchasi, président du BCCAG, fait le point au nom du Bureau et présente le plan de travail proposé pour 2026, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre. Les documents pertinents ont été distribués à l'avance. M. Inchasi répond aux questions.

Il est suggéré que le BCCAG envisage d'établir des indicateurs pour surveiller l'adoption de ses documents par les organismes de réglementation afin d'en rendre compte au conseil.

#### 4.6 Produits du BCCAG

S. Inchasi soumet à l'approbation du conseil deux produits du BCCAG distribués à l'avance.

S'ensuit une discussion portant sur les risques décrits dans les documents de breffage.

***Motion 2025-10-6D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur la recommandation du BCCAG, approuve la version révisée du Guide sur l'exercice de la profession d'ingénieur à l'intention des organismes de réglementation (distribuée uniquement aux membres)***

***Adoptée***

***Motion 2025-10-7D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du BCCAG, approuve la révision du Guide destiné aux organismes de réglementation sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément (distribuée uniquement aux membres)***

***Adoptée***

#### 4.7 Champions 30 en 30 du conseil

T. Joseph et A. Mullick font le point au nom du réseau des champions 30 en 30 et invitent le conseil à examiner s'il y aurait lieu d'élaborer et d'adopter un énoncé d'inclusivité.

Le conseil tient une discussion approfondie sur la question de savoir si un tel énoncé pourrait servir de document d'orientation et s'il ferait double emploi avec des énoncés existants (p. ex. : les politiques, les valeurs organisationnelles). La question d'un éventuel énoncé sera examinée de façon plus détaillée lors de sa réunion de décembre.

### **5. Prochaines réunions**

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 8 décembre 2025 (réunion virtuelle)
- 27 février 2026 (Toronto, Ont.)
- 8 avril 2026 (réunion virtuelle)
- 22 mai 2026 (Calgary, Alb.)
- 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL)

### **6. Séances à huis clos**

#### 6.1 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs

***Motion 2025-10-7D***

***Présentée et appuyée***

***QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.***

***Adoptée***

#### 6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

***Motion 2025-10-8D***

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

**Adoptée**

#### 6.3 Administrateurs et administratrices seulement

**Motion 2025-10-9D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.**

**Adoptée**

### **7. Clôture**

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 17 h 15 (HE).

*Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil au nom de :*

John Van der Put, FEC, FGC (Hon.), P.Eng., président

Light Go, avocat général et secrétaire général

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| Rapport du Comité FAGR                             |  | 2.2a |
|--|--|------|
| Objet :  | Examiner les contributions du Comité FAGR depuis la réunion du conseil du 9 octobre 2025.  |      |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :      | Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances.<br>Responsabilité du conseil : Assurer l'identification et la surveillance des risques. |      |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)  |      |
| Préparé par :                                      | Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil   |      |
| Présenté par :                                     | Marisa Sterling, présidente du Comité FAGR   |      |

### Contexte

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.
- Le plan de travail 2025-2026 du Comité FAGR, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*, a été approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le président ou la présidente du Comité FAGR présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

### Rapport de situation

- Tel qu'énoncé dans son plan de travail, le Comité FAGR s'est réuni le 23 octobre 2025 afin de :
  - finaliser le budget préliminaire et la recommandation au conseil concernant le montant de la cotisation par personne;
  - Examiner le registre des risques.
- En outre, à la demande du Comité sur la gouvernance, le Comité FAGR a examiné les révisions supplémentaires à la politique du conseil 7.12, *Actifs nets*.
- Par ailleurs, le comité a brièvement examiné la discussion du conseil en octobre concernant le processus actuel d'établissement du montant de la cotisation par personne. Le comité a reconnu qu'avant de présenter une proposition, il est nécessaire de prendre le temps de comprendre la logique du processus existant, ainsi que les avantages et les inconvénients d'autres processus, par exemple, l'harmonisation du montant de la cotisation avec l'inflation. En outre, une révision de ce processus nécessiterait une consultation des membres et une recommandation du Comité sur la gouvernance pour modifier le Règlement administratif.

### Prochaines étapes

- En vertu du point 4.2 à l'ordre du jour de la présente réunion, la présidente présentera au conseil l'ébauche finale du budget et la recommandation du montant de la cotisation par personne pour 2028.
- Le Comité FAGR se réunira le 12 décembre prochain pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans son plan de travail et poursuivre la discussion sur le processus d'établissement du montant de la cotisation par personne.

### Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail mis à jour du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques

| Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)  | Conseil / comité / groupe de travail | Occurrence        | 16-juin-25 | 14-août-25 | 23-Oct-25 | 12-déc-25 | 23-fév-26 | 06-mars-26 | 08-avr-26 | 08-mai-26 |
|--|--------------------------------------|-------------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| <b>(2) Fournit une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada</b>  |                                      |                   |            |            |           |           |           |            |           |           |
| Réaliser un examen approfondi des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique. | Comité FAGR                          | Tous les cinq ans | --         | --         | --        | --        | --        | --         | --        | --        |
| Collaborer avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique qui tient compte des nouvelles tendances et des risques auxquels le conseil est exposé  | Conseil                              | Tous les cinq ans |            |            |           |           |           |            |           |           |
| <b>(5) Assurer la supervision des finances</b>   |                                      |                   |            |            |           |           |           |            |           |           |
| Examiner et approuver chaque année les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire du chef de la direction.  | Comité FAGR                          | Annuellement      | ✓          |            |           |           |           |            |           |           |
| Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.  | Comité FAGR                          | Annuellement      |            | ✓          | ✓         |           |           |            |           |           |
| Veiller à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les priorités établies par le conseil  | Conseil                              | Annuellement      |            |            | ✓         |           |           |            |           |           |
| Approuver le budget annuel   | Conseil                              | Annuellement      |            |            |           | ✓         |           |            |           |           |
| Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.   | Comité FAGR                          | Chaque trimestre  |            | ✓          |           |           | ✓         |            |           | ✓         |
| Examiner au moins chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil, selon les besoins.   | Comité FAGR                          | Annuellement      |            |            |           |           | ✓         |            |           |           |
| Surveiller le rendement financier  | Conseil                              | En continu        |            |            |           |           |           |            |           |           |
| Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.   | Comité FAGR                          | Annuellement      |            |            |           | ✓         |           |            |           |           |

| Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)   | Conseil / comité / groupe de travail | Occurrence        | 16-juin-25 | 14-août-25 | 23-Oct-25 | 12-déc-25 | 23-fév-26 | 06-mars-26 | 08-avr-26 | 08-mai-26 |
|---|--------------------------------------|-------------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.   | Comité FAGR                          | Annuellement      |            |            |           |           |           |            |           |           |
| <u>Approuver les états financiers audités</u>   | Conseil                              |                   |            |            |           |           |           |            |           |           |
| Présenter un rapport annuel aux membres avec :<br>A) L'approbation des états financiers audités par le conseil ;<br>B) Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada ;<br>C) La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante. | Comité FAGR                          | Annuellement      |            |            |           |           |           |            |           |           |
| Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou d'en choisir un autre.  | Comité FAGR                          | Tous les cinq ans | --         | --         | --        | --        | --        | --         | --        | --        |
| Communiquer au conseil l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.  | Comité FAGR                          | Selon les besoins |            |            |           |           |           |            |           |           |
| Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil, selon les besoins  | Comité FAGR                          | Annuellement      |            |            |           |           |           |            |           |           |
| Réaliser un examen annuel de tout nouveau contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans et dont la valeur dépasse 100 000 dollars par année.   | Comité FAGR                          | Annuellement      |            |            |           |           |           |            |           |           |
| Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.   | Comité FAGR                          | Tous les deux ans |            |            |           |           |           |            |           |           |
| <u>Approuver les politiques pour garantir que les contrôles financiers appropriés sont en place.</u>  | Conseil                              | Selon les besoins |            |            |           |           |           |            |           |           |

| Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)  | Conseil / comité / groupe de travail | Occurrence        | 16-juin-25        | 14-août-25                | 23-Oct-25 | 12-déc-25         | 23-fév-26 | 06-mars-26        | 08-avr-26 | 08-mai-26 |
|--|--------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|-----------|-------------------|-----------|-------------------|-----------|-----------|
| Examiner les politiques liées au travail du Comité FAGR et formuler des recommandations au Comité sur la gouvernance (n'est pas prescrit dans la politique du conseil 6.4).                      | Comité FAGR                          | Selon les besoins |                   | ✓                         |           |                   |           |                   |           |           |
| Réaliser un examen annuel du Profil des risques de l'organisation avant de le présenter au conseil, généralement en mai, ou à tout moment où des changements importants ont lieu.                | Comité FAGR                          | Annuellement      |                   |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| S'assurer que des systèmes de gestion des risques qui reflètent le niveau de tolérance aux risques du conseil et orientent les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil sont en place. | Conseil                              | Annuellement      |                   |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| Examiner chaque trimestre toute modification apportée aux registres des risques du conseil et des risques opérationnels, s'il y a lieu, et signaler toute question                               | Comité FAGR                          | Chaque trimestre  |                   | ✓<br>Aperçu et discussion | ✓Contrôle | Selon les besoins |           | Examen approfondi |           |           |
| Surveiller les risques connus et identifier les risques potentiels pour l'organisme  | Conseil                              | En continu        |                   |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| <b>Autres travaux ou pouvoirs</b>  |                                      |                   |                   |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.  | Comité FAGR                          | Selon les besoins |                   |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le directeur des Finances   | Comité FAGR                          | Selon les besoins |                   |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| Envisager de recommander au conseil et à ses membres des cotisations spéciales pour financer des projets   | Comité FAGR                          | Selon les besoins |                   |                           | ✓         |                   |           |                   |           |           |
| <b>Inclus dans le plan de travail annuel</b>   |                                      |                   |                   |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| Partiellement réalisé conformément au plan de travail  |                                      |                   | ✓                 |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| Réalisé conformément au plan de travail annuel   |                                      | ✓                 | N'est pas réalisé |                           |           |                   |           |                   |           |           |
| Réalisé en plus du plan de travail annuel  |                                      | ✓                 | Sans objet        |                           |           |                   |           |                   |           |           |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| <b>Rapport du Comité sur la gouvernance</b>        |   | 2.2b |
|--|---|------|
| Objet :  | Examiner les contributions du Comité sur la gouvernance depuis la réunion du 9 octobre 2025.  |      |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :      | Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révise périodiquement ces politiques.<br>Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil. |      |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)  |      |
| Préparé par :                                      | Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil  |      |
| Présenté par :                                     | Denise Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance   |      |

### Contexte

- Le Comité sur la gouvernance est chargé d'accroître l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance et de s'acquitter de la responsabilité du conseil qui consiste à *assurer l'élaboration et l'examen périodiques des politiques du conseil*.
- Le plan de travail du Comité sur la gouvernance était fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, et approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le président du Comité sur la gouvernance présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

### Rapport de situation

- Le Comité sur la gouvernance s'est réuni le 12 novembre 2025 afin de :
  - Discuter de l'intersection de ses travaux avec ceux du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GTEG) ;
  - Mener une deuxième révision de certaines politiques ;
  - Discuter davantage de la politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans le cadre du plan stratégique 2025-2029.
- Au cours de la réunion, le comité a reçu un compte rendu du président du GTEG et a offert son soutien pour la révision.
- Le comité a également mis sur pied un petit groupe de travail afin de mettre au point d'autres énoncés liés à la durabilité environnementale à inclure dans le manuel des politiques du conseil.

### Prochaines étapes

- On demandera au conseil d'approuver certaines politiques en vertu du point 4.4 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- Le Comité sur la gouvernance doit se réunir en mars prochain pour s'acquitter des responsabilités restantes énoncées dans son plan de travail.

### Annexe

- Annexe 1 :** Plan de travail du Comité sur la gouvernance

| Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité sur la gouvernance (Politique du conseil 6.8)   | Conseil / comité / groupe de travail | Occurrence            | 16-Jun | 17-Sep-25 | 11-Nov-25 | 12-mars-26 |
|---|--------------------------------------|-----------------------|--------|-----------|-----------|------------|
| <b>(3) Élaborer des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révise périodiquement ces politiques.</b>  |                                      |                       |        |           |           |            |
| Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil  | Comité sur la gouvernance            | Quatre fois par année | ✓      | ✓         | ✓         |            |
| Examiner et formuler des recommandations concernant l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation   | Comité sur la gouvernance            | Annuellement          |        | ✓         |           |            |
| <b>(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.</b>   |                                      |                       |        |           |           |            |
| Formuler des recommandations quant à l'éducation du conseil en matière de gouvernance et d'efficacité   | Comité sur la gouvernance            | Annuellement          |        |           |           |            |
| Réaliser les recherches ou les examens demandés par le conseil  | Comité sur la gouvernance            | Selon les besoins     |        |           |           |            |
| Sondre périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.   | Comité sur la gouvernance            | Selon les besoins     |        |           |           |            |
| Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois. | Comité sur la gouvernance            | Selon les besoins     |        |           |           |            |
| Inclus dans le plan de travail annuel<br>Réalisé conformément au plan de travail annuel<br>Réalisé en plus du plan de travail annuel<br>Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel<br>N'est pas réalisé<br>Sans objet |                                      |                       |        |           |           |            |
| ✓<br>✓<br>✓<br>✓<br>x<br>--   |                                      |                       |        |           |           |            |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| Rapport du Comité des ressources humaines          |  | 2.2c |
|--|--|------|
| Objet :  | Examiner les contributions du Comité des ressources humaines (RH) depuis la réunion du conseil du 9 octobre 2025.  |      |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :      | Responsabilité du conseil : Embauche, soutient et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision.<br>Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil. |      |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)<br>Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)  |      |
| Préparé par :                                      | Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil   |      |
| Présenté par :                                     | Marlo Rose, présidente du Comité RH  |      |

### Contexte

- Le Comité des ressources humaines (RH) accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en supervisant la prestation opportune du programme d'intégration et de développement des administrateurs et administratrices ainsi qu'en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, de ses comités, des administrateurs et administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.
- Le plan de travail du Comité RH pour 2025-2026 était fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des Ressources humaines*, et approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le président du Comité RH présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

### Rapport de situation

- Tel qu'indiqué dans le plan de travail ci-joint, le Comité RH s'est acquitté de plusieurs de ses responsabilités lors de sa réunion du 20 novembre 2025.
- À noter lors de cette réunion, le Comité des ressources humaines a décidé de marquer un temps d'arrêt dans l'évaluation annuelle du conseil pendant l'examen de la gouvernance d'Ingénieurs Canada. Les auto-évaluations annuelles des administrateurs et administratrices et les évaluations des administrateurs et administratrices par les pairs se poursuivront comme d'habitude à la suite de la réunion de février du conseil, conformément à la Politique du conseil 4.13, *Évaluation des administrateurs*.

### Prochaines étapes

- Le comité des ressources humaines se réunira en décembre pour finaliser l'évaluation annuelle du chef de la direction pour 2025 et la recommandation de l'incitatif à court terme. Le comité présentera ces éléments au conseil en février.

### Annexe

- Annexe 1 :** Plan de travail du Comité des ressources humaines

| Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)  | Conseil / comité / groupe de travail | Occurrence         | 24-May-25 | 16-juin-25 | 4-Sep-25 | 20-Nov-25                            | 11-déc-25 | 27-fév-26            | 01-avr-26  |
|---|--------------------------------------|--------------------|-----------|------------|----------|--------------------------------------|-----------|----------------------|------------|
| <b>(3) Élaborer des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révise périodiquement ces politiques.</b>  |                                      |                    |           |            |          |                                      |           |                      |            |
| Examiner chaque année les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada ;  | Comité RH                            | Annuellement       |           |            | ✓        |                                      |           |                      |            |
| <b>(4) Embaucher, soutenir et évaluer le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Si nécessaire, le conseil a le pouvoir de congédier le ou la chef de la direction.</b> |                                      |                    |           |            |          |                                      |           |                      |            |
| Recommander à l'approbation du conseil les membres d'un Comité de recherche d'un chef de la direction au besoin. Les membres du comité RH peuvent être également les membres du Comité de recherche d'un chef de la direction.  | Comité RH                            | Selon les besoins  | --        | --         | --       | --                                   | --        | --                   | --         |
| Examiner les plans de relève du chef de la direction chaque année. Confirmer chaque année que le chef de la direction a préparé des plans de relève pour ses subordonné.e.s direct.e.s  | Comité RH                            | Annuellement       |           |            | ✓        |                                      |           |                      |            |
| Examiner et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction  | Comité RH                            | Annuellement       |           |            | ✓        | Examiner les objectifs préliminaires | ✓         |                      |            |
| Examiner les objectifs annuels du chef de la direction pour   | Conseil                              | Annuellement       |           |            |          |                                      |           |                      |            |
| Mener des évaluations régulières du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction   | Comité RH                            | Annuellement       |           |            | ✓        | Choisir un consultant                | ✓         | Rapport de rendement | Évaluation |
| Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés   | Comité RH                            | Tous les trois ans |           |            |          |                                      |           |                      |            |
| Examiner la recommandation annuelle concernant l'incitatif à cour   | Conseil                              | Annuellement       |           |            |          |                                      |           |                      |            |

| Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)   | Conseil / comité / groupe de travail | Occurrence                       | 24-May-25 | 16-juin-25 | 4-Sep-25       | 20-Nov-25                                      | 11-déc-25 | 27-fév-26 | 01-avr-26 |
|--|--------------------------------------|----------------------------------|-----------|------------|----------------|--|-----------|-----------|-----------|
| <b>(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.</b>  |                                      |                                  |           |            |                |  |           |           |           |
| Approuver la structure et le contenu des sondages annuels sur le rendement du conseil, des administrateurs et administratrices et des présidents, conformément aux politiques de conseil 4.12, Évaluations du conseil, 4.13, Évaluation des administrateurs et 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail. | Comité RH                            | Annuellement pour chaque sondage |           |            | ✓<br>Président | ✓ Conseil ou administrateur ou administratrice |           |           |           |
| Examiner les résultats des évaluations annuelles du conseil et signaler toute question importante au conseil.  | Comité RH                            | Annuellement                     |           |            |                |  |           |           |           |
| Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents et se pencher sur la planification de la relève du conseil et des comités   | Comité RH                            | Annuellement                     |           |            | ✓              |  |           |           |           |
| Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs  | Comité RH                            | Annuellement                     |           |            |                |  |           |           |           |
| <b>Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.</b>   |                                      |                                  |           |            |                |  |           |           |           |
| Proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents et présidentes de comités conformément à la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil   | Comité RH                            | Selon les besoins                | ✓         |            |                |  |           |           |           |
| Examiner les nominations en vue d'approbation  | Conseil                              | Selon les besoins                | ✓         | ✓          |                |  |           |           |           |
| <b>Autres travaux ou pouvoirs</b>  |                                      |                                  |           |            |                |  |           |           |           |
| Approuver le budget pour le recrutement de ressources externes et le recrutement de ces ressources pour aider le Comité RH à s'acquitter de ses responsabilités.   | Comité RH                            | Annuellement                     | ✓         |            |                |  |           |           |           |
| Vérifier les progrès par rapport aux objectifs du chef de la direction pour l'année  | Comité RH                            | Chaque trimestre                 |           |            | ✓              | ✓  |           |           |           |

|  |   |                   |    |
|--|---|-------------------|----|
| Inclus dans le plan de travail annuel                        |   | N'est pas réalisé | ✗  |
| Réalisé conformément au plan de travail annuel               | ✓ | Sans objet        | -- |
| Réalisé en plus du plan de travail annuel                    | ✓ |                   |    |
| Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel |   |                   |    |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| <b>Rapport du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)</b> |   | 2.2d |
|--|---|------|
| Objet :  | Examiner les contributions du BCAPG depuis la réunion du 9 octobre 2025.  |      |
| Lien avec le plan stratégique/les objectifs :                                | Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie<br>Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens |      |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :                           | Risque lié à l'agrément (risque du conseil)   |      |
| Préparé par :  | Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG   |      |
| Présenté par :   | Ray Gosine, président du BCAPG  |      |

### Contexte

- Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent aux normes. Il produit également les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger.
- Le 28 février 2025, le conseil a approuvé le plan de travail du BCAPG pour 2025, fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.9, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG).
- À chaque réunion du conseil, le BCAPG présente un compte rendu de son travail depuis la dernière réunion du conseil.

### Rapport de situation

- En octobre et novembre, 88 bénévoles ont participé à 10 visites d'agrément touchant 58 programmes à travers le Canada.
- Les consultations sur les révisions proposées aux Règlements pour l'octroi de crédits de transfert du BCAPG ont eu lieu du 15 octobre au 26 novembre. On propose d'ajouter un nouvel article (2.3.3) au Règlement qui stipule que pour les étudiants admis à des programmes agréés de premier cycle de génie provenant de programmes techniques de trois ans dispensés dans les CÉGEPS, un maximum de 112 unités d'agrément pour études complémentaires (UA) peuvent être transférées sans procédure de validation. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur ce travail.
- L'avant-dernière version des nouvelles procédures liées aux visites ciblées a été examinée par le Comité des politiques et procédures (P et P) en octobre. La version finale sera présentée au BCAPG en février 2026.
- Le Comité P et P et le Comité de liaison des doyens (DLC) de DDIC ont organisé une séance en novembre axée sur la définition de l'objectif et des résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des ingénieurs titulaires du permis d'exercice. Voici les résultats de cette réunion :
  - Un énoncé qui définit l'objectif et les résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des professionnels titulaires d'un permis d'exercice ;

- Des modifications potentielles aux normes d'agrément seront peut-être nécessaires pour se conformer à l'énoncé et aux recommandations pertinentes du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG)
- Un aperçu d'une version révisée de l'*Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice*.

## Prochaines étapes

- La prochaine réunion du BCAPG aura lieu en mode virtuel les 7 et 8 février 2026.

## Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail 2025 du BCAPG

## Plan de travail 2025 du BCAPG

| Élément   | Date de la visite  | Date de la décision (2025)         |
|---|--|------------------------------------|
| <b>Décisions d'agrément (approuvées en décembre 2024)</b>   |  |                                    |
| Collège militaire royal du Canada (1 programme)   | Du 27 au 29 octobre 2024   | Juin                               |
| Université du Québec à Rimouski (3 programmes)  | Du 27 au 29 octobre 2024   | Juin                               |
| Université Concordia (8 programmes)   | Du 3 au 5 novembre 2024  | Juin                               |
| Université de la Colombie-Britannique (9 programmes)  | Du 3 au 5 novembre 2024  | Juin                               |
| Université d'Ottawa (7 programmes)  | Du 10 au 12 novembre 2024  | Juin                               |
| Université de Sherbrooke (2 programmes)   | Du 10 au 12 novembre 2024  | Juin                               |
| Université métropolitaine de Toronto (8 programmes)   | Du 10 au 12 novembre 2024  | Juin                               |
| Université de Western Ontario (4 programmes)  | Du 17 au 19 novembre 2024  | Juin                               |
| Université York (5 programmes)  | Du 18 au 19 novembre 2024  | Juin                               |
| Université de Calgary (6 programmes)  | Du 24 au 26 novembre 2024  | Juin                               |
| Université McMaster (8 programmes)  | Du 24 au 26 novembre 2024  | Juin                               |
| Université de Windsor (5 programmes)  | Du 19 au 21 janvier 2025   | Juin                               |
| Université de Guelph (7 programmes)   | Du 26 au 28 janvier 2025   | Juin                               |
| Université Laurentienne (3 programmes)  | Du 9 au 11 février 2025  | Juin                               |
| Université Queen's (11 programmes, y compris un nouveau programme)  | Du 9 au 11 février 2025  | Juin                               |
| Université du Québec à Trois-Rivières (1 programme)   | Du 16 au 18 février 2025   | Juin                               |
| Collège Conestoga (1 programme)   | Du 19 au 21 février 2025   | Juin                               |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (3 programmes)  | Du 23 au 25 février 2025   | Juin                               |
| Institut universitaire de technologie de l'Ontario (3 programmes)   | Du 2 au 4 mars 2025  | Juin                               |
| Collège Algonquin (1 nouveau programme)   | Du 8 au 10 juin 2025   | Septembre                          |
| Collège Seneca (1 nouveau programme)  | Du 11 au 13 juin 2025  | Septembre                          |
| <b>Surveillance internationale (approuvée en décembre 2024)</b>   | <b>Participants</b>  | <b>Date</b>                        |
| Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.  | Membres du BCAPG   | Du 8 au 13 juin<br>Mérida, Mexique |
| <b>Activités opérationnelles en cours</b>   | <b>Responsable</b>   | <b>Échéance</b>                    |
| Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système en ligne de gestion des données sur l'agrément).   | Comité des politiques et des procédures<br>Membres du BCAPG  | En cours                           |
| Responsabilité en matière d'agrément<br>• Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2024<br>• Recueillir les données pour le rapport de 2025   | Comité sur la responsabilité en matière d'agrément<br>Comité des politiques et des procédures<br>BCAPG | En cours                           |
| <b>Activités liées aux procédures</b>   | <b>Responsable</b>   | <b>Échéance</b>                    |
| Examiner les recommandations finales visant à combler les lacunes de l' <i>Énoncé d'interprétation sur les matières des cours dans les options d'un programme et dans les programmes bidisciplinaires</i> .   | Comité des politiques et des procédures  | Avril<br>(reporté de 2024)         |
| Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les normes d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programmes de classifier le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de | Comité des politiques et des procédures<br>BCAPG   | Décembre                           |

| progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A) (complète la recommandation 4 du projet AAG : Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats).  |   |                               |
|--|---|-------------------------------|
| Étudier les tendances concernant la conformité aux normes sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue et les conclusions à cet égard pour déterminer les secteurs où le BCAPG devrait intervenir (complète la recommandation 4 du projet AAG : Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats).  | BCAPG   | Décembre<br>(reporté de 2024) |
| Élaborer des procédures plus solides en ce qui concerne les « visites ciblées ».   | Comité des politiques et des procédures<br>BCAPG                                | Décembre                      |
| Activités liées aux politiques et aux normes   | Responsable   | Échéance                      |
| Envisager d'ajouter une nouvelle clause à l'annexe 1 du cahier des Normes et procédures d'agrément, intitulée « Règlements pour l'octroi de crédits de transfert », afin de stipuler qu'un maximum de 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP.  | Comité des politiques et des procédures<br>BCAPG                                | Juin                          |
| Mettre en œuvre les recommandations du document de réflexion du BCAPG intitulé <i>Réexamen des UA spécifiques dans l'évaluation des programmes de génie</i> (complète la recommandation 8 du projet AAG : Explorer l'élaboration d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice; Doyennes et doyens d'ingénierie Canada a déterminé qu'il s'agit d'une priorité). | Comité des politiques et des procédures<br>BCAPG<br>Conseil d'Ingénieurs Canada | Décembre                      |
| Plan stratégique 2025-2029   | Responsable   | Échéance                      |
| Surveiller l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation et y contribuer selon les besoins.   | Membres du BCAPG  | En cours                      |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

### Rapport du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)

2.2e

|  |   |
|--|---|
| Objet :  | Examiner les contributions du BCCAG depuis la réunion du 9 octobre 2025.  |
| Lien avec le plan stratégique/les objectifs :      | Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil)  |
| Préparé par :                                      | Ryan Melsom, secrétaire du BCCAG  |
| Présenté par :                                     | Sam Inchasi, président du BCCAG   |

### Contexte

- Le BCCAG est chargé de fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
- Le 9 décembre 2024, le conseil a approuvé le plan de travail 2025 du BCCAG, fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.10, *Mandat du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)*.
- À chaque réunion du conseil, le BCCAG présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

### Rapport de situation

- Le 22 septembre, le BCCAG a organisé un atelier pour soutenir l'élaboration d'un Guide sur la gestion de plaintes difficiles. Ce travail avait été confié au BCCAG dans le cadre de son plan de travail 2025, qui a fait l'objet de consultations auprès des organismes de réglementation.
- Le 6 octobre, le BCCAG a organisé un atelier virtuel à l'appui de l'élaboration d'une matrice de caractéristiques qui sera utilisée par le Comité des candidatures du BCCAG. Ce travail a pour objectif d'aider le BCCAG à atteindre les objectifs du Défi 50-30 énoncés dans la politique 6.10, et de veiller à ce que le BCCAG dispose des compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs.
- L'ébauche d'un Guide sur l'utilisation éthique des technologies d'avant-garde a été approuvée par le BCCAG en septembre et envoyée en octobre aux organismes de réglementation aux fins de consultation. Ce document devrait être soumis à l'approbation du conseil en mai 2026.
- Le 16 octobre, le comité exécutif du BCCAG a envoyé une lettre au président, au chef de la direction et au président du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance pour aider à cerner des risques potentiels concernant les bénévoles dans le cadre des changements à la structure hiérarchique d'Ingénieurs Canada. Le BCCAG demeure déterminé à appuyer une bonne gouvernance dans l'organisme et souhaite vivement collaborer pour trouver des solutions.
- Le BCCAG met au point des indicateurs de rendement clé (IRC) pour évaluer le rendement de ses produits.

### Prochaines étapes

- Le BCCAG se réunira virtuellement le 21 janvier 2026.

### Annexe

- Annexe 1 :** Plan de travail du BCCAG

## Plan de travail 2025 du BCCAG

Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2024 qui seront reportées en 2025 et à proposer de nouvelles priorités pour 2025 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

### A. Priorités reportées des années précédentes

| Élément   | Demandé par  | Plan de travail | Date d'achèvement prévue |
|---|--------------|-----------------|--------------------------|
| Création d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur la réglementation des nouvelles disciplines  | GNRA ET GNRE | 2023            | Mai 2025                 |
| Création d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur l'utilisation éthique des technologies d'avant-garde   | GNRE         | 2024            | Octobre 2025             |
| Révision du Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada (2012)   | GNRE         | 2024            | Mai 2025                 |
| Révision du Guide destiné aux organismes de réglementation sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément (2018) | GNRA         | 2024            | Mai 2025                 |

### B. Priorités supplémentaires pour 2025

| Élément   | Demandé par | Date de la demande | Date d'achèvement prévue |
|---|-------------|--------------------|--------------------------|
| Examen du Guide public sur les personnes qualifiées dans les lois qui touchent la profession (2018) | GNRE        | 2024               | Octobre 2026             |
| Nouveau guide sur les ingénieurs réglementés et la responsabilité                                   | GNRE        | 2024               | Mai 2027                 |

|   |                    |      |               |
|---|--------------------|------|---------------|
| envers le public (dépend de l'élément précédent)  |                    |      |               |
| Le BCCAG prévoit également d'entreprendre d'importantes activités de rayonnement en fonction des travaux de 2024-2025, notamment l'élaboration de ressources abrégées, des présentations lors de conférences et l'engagement des parties intéressées. | GNRA, GNRE, GNRDAL | 2024 | Décembre 2025 |

#### C. Révision continue des programmes d'examens et des manuels connexes

| Élément  | Date d'achèvement prévue |
|--|--------------------------|
| <a href="#">Programme d'examens de génie de l'architecture navale (2016)</a> | Janvier 2025             |
| <a href="#">Programme d'examens de génie minier et minéralurgique (2018)</a> | Janvier 2025             |
| <a href="#">Programme d'examens de génie informatique (2017)</a>             | Juillet 2025             |

#### D. Nouvelle révision des programmes d'examens et des manuels connexes

| Élément  | Date d'achèvement prévue |
|--|--------------------------|
| <a href="#">Programme d'examens de génie de l'environnement (2018)</a> | Janvier 2026             |
| <a href="#">Programme d'examens de génie géologique (2018)</a>         | Janvier 2026             |
| <a href="#">Programme d'examens de génie géomatique (2018)</a>         | Janvier 2026             |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

| <b>Plan de travail 2026 du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)</b> |   | 2.3a |
|---|---|------|
| Objet :   | Approuver le plan de travail 2026 du BCAPG.   |      |
| Lien avec le plan stratégique/les objectifs :   | Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie<br>Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale |      |
| Lien avec le profil de l'organisation :   | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)  |      |
| Motion(s) à examiner :  | <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026 du BCAPG.</i>  |      |
| Vote requis pour adopter la motion :  | Majorité simple   |      |
| Transparence :  | Séance ouverte  |      |
| Préparé par :   | Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG   |      |
| Présenté par :  | Ray Gosine, président du BCAPG  |      |

### Définition du problème ou de l'enjeu

- La section 1E de la politique du conseil 6.9 stipule que le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) doit produire et tenir à jour un plan de travail et le soumettre à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### Action ou recommandation proposée

- Que le plan de travail soit approuvé tel que présenté. Le plan prévoit des visites et des décisions d'agrément, la prestation de conseils à la délégation d'IC à l'Accord de Washington et des activités d'amélioration continue sur plusieurs années, approuvées dans les plans de travail des années précédentes.
- Le plan comporte également l'élément dont le conseil d'Ingénieurs Canada a chargé le BCAPG en octobre 2025, à savoir de mettre au point et de recommander au conseil pour approbation les modifications pertinentes aux normes d'agrément conformément aux recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG), ainsi qu'un plan pour la mise en œuvre.
- Les ressources en matière de personnel et de bénévoles nécessaires pour réaliser le plan de travail ont été examinées, ainsi que la capacité des parties intéressées à collaborer à des initiatives et/ou à participer aux consultations.

### Autres options envisagées

- Ne réaliser que le travail opérationnel lié aux visites d'agrément et au processus annuel d'évaluation de la responsabilité en matière d'agrément, ainsi que l'élément dont le conseil a chargé le BCAPG en octobre. Cette option mènerait à l'abandon des initiatives en cours qui étaient identifiées auparavant

comme des éléments prioritaires pour corriger les erreurs, les déficiences et les inefficacités importantes du système d'agrément, notamment :

- La mise au point de procédures pour les « visites ciblées » et les visites de programmes ayant des campus satellites et/ou des établissements affiliés ;
- Les modifications aux Règlements du BCAPG pour l'octroi de crédits de transfert pour les études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au Cégep ;
- La finalisation du processus décisionnel utilisant l'approche de trajectoire basée sur le risque et des documents qui y sont associés.

## Risques

- S'il n'examine ni n'approve ce plan de travail, le conseil d'Ingénieurs Canada ne sera pas en mesure de surveiller le travail du BCAPG, l'un de ses subordonnés directs, ce qui aura pour effet de diminuer la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé, il n'est pas exclu que les visites d'agrément ne soient pas réalisées. Ainsi, les parties intéressées risquent de penser que le BCAPG ne remplit pas son mandat, ce qui entraînera du mécontentement. En outre, la motivation des bénévoles du BCAPG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité et la qualité du travail du BCAPG.

## Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en compte dans le budget proposé pour 2026.

## Avantages

- Le BCAPG continuera de remplir son mandat, à savoir assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des normes, des politiques et des procédures d'agrément.

## Consultations

- L'ébauche du plan de travail a fait l'objet de discussions du conseil en octobre.
- Le plan de travail annuel est éclairé par :
  - Les calendriers des visites d'agrément et des décisions de l'Accord de Washington ;
  - Les commentaires de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, de la Fédération canadienne étudiante de génie, des organismes de réglementation et d'autres parties intéressées ;
  - Les résultats du [Rapport annuel sur la responsabilité en matière d'agrément](#) ;
  - Les modifications dans l'environnement de la formation en génie ou de l'agrément en génie ;
  - Les initiatives pluriannuelles ou celles qui s'étendent sur deux années civiles approuvées dans le cadre des plans de travail des années précédentes ;
  - Les directives du conseil d'Ingénieurs Canada et le Plan stratégique.

## Prochaines étapes

- Le BCAPG exécutera son plan de travail.

## Annexe

- **Annexe 1 : Plan de travail 2026 du BCAPG**

## Plan de travail du BCAPG pour 2026

| <b>Point</b>  |  |  |
|---|--|--|
| <b>Décisions d'agrément</b>   | <b>Date de la visite</b>   | <b>Date de la décision (2026)</b>        |
| Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning (2 programmes)  | Du 22 au 24 février 2026   | Juin                                     |
| Humber College Institute of Technology and Advanced Learning (3 nouveaux programmes)  | Du 22 au 24 février 2026   | Juin                                     |
| Collège militaire royal du Canada (5 programmes)  | Du 26 au 28 octobre 2025   | Juin                                     |
| Sheridan College (1 nouveau programme)  | Du 16 au 18 novembre 2025  | Juin                                     |
| Simon Fraser University (1 programme)   | Du 1 <sup>er</sup> au 3 février 2026   | Juin                                     |
| Université du Québec à Rimouski (1 programme)   | Du 24 au 26 novembre 2025  | Juin                                     |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (3 programmes)  | À déterminer; hiver 2026   | Juin                                     |
| Université Laval (14 programmes)  | Du 16 au 18 novembre 2025  | Juin                                     |
| University of Alberta (9 programmes)  | Du 19 au 21 octobre 2025   | Juin                                     |
| University of British Columbia – Okanagan (4 programmes)  | Du 2 au 4 novembre 2025  | Juin                                     |
| University of Calgary (2 programmes + 1 nouveau programme)  | Du 1er au 3 février 2026   | Juin                                     |
| University of Manitoba (5 programmes)   | Du 2 au 4 novembre 2025  | Juin                                     |
| University of New Brunswick (7 programmes)  | Du 22 au 25 novembre 2025  | Juin                                     |
| University of Regina (2 programmes + 1 nouveau programme)   | Du 25 au 27 janvier 2026   | Juin                                     |
| University of Toronto (9 programmes)  | Du 19 au 21 octobre 2025   | Juin                                     |
| University of Victoria (1 programme)  | Du 22 au 24 février 2026   | Juin                                     |
| University of Western Ontario (3 programmes)  | Du 16 au 18 novembre 2025  | Juin                                     |
| <b>Surveillance internationale</b>  |  | <b>Participants</b>                      |
| Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.  | Membres du BCAPG   | Du 8 au 13 juin Capetown, Afrique du Sud |
| <b>Activités opérationnelles en cours</b>   |  | <b>Responsable</b>                       |
| Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système en ligne de gestion des données sur l'agrément).   | Le Comité P&P<br>Membres du BCAPG  | En cours                                 |
| Responsabilité en matière d'agrément  | Comité sur la responsabilité en matière d'agrément<br>Le Comité P&P<br>BCAPG | En cours                                 |
| • Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2025<br>• Recueillir les données pour le rapport de 2026   |  |  |
| <b>Activités liées aux procédures</b>   |  | <b>Responsable</b>                       |
| Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les normes d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programmes de classifier le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A) (complète la recommandation 4 du pr 36 G : Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats) | Comité P&P<br>BCAPG  | Décembre                                 |

|   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)</i>   |  |                 |
| Élaborer des procédures plus solides en ce qui concerne les « visites ciblées ».<br><i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>  | Comité P&P<br>BCAPG                                | Avril           |
| Mettre au point des protocoles de communication pour les établissements qui mettent fin à des programmes agréés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)</i>  | Comité P&P<br>BCAPG                                | Avril           |
| Mettre au point des procédures pour les visites de programmes ayant des campus satellites et/ou des établissements affiliés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>   | Comité P&P<br>BCAPG                                | Avril           |
| <b>Activités liées aux politiques et aux normes</b>   | <b>Responsable</b>                                 | <b>Échéance</b> |
| Envisager d'ajouter une nouvelle clause à l'annexe 1 du cahier des Normes et procédures d'agrément, intitulée « Règlements pour l'octroi de crédits de transfert », afin de stipuler qu'un maximum de 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)*</i> | Comité P&P<br>BCAPG                                | Avril           |
| Élaborer d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice (complète la recommandation 8 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG ; Doyennes et doyens d'ingénierie Canada a déterminé qu'il s'agit d'une priorité).<br><i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>         | Comité P&P<br>BCAPG<br>Conseil d'Ingénieurs Canada | Octobre         |
| Officialiser le processus décisionnel utilisant l'approche de trajectoire basée sur le risque et mettre à jour les politiques, procédures et modèles qui y sont associés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2024 ; entamé)</i>  | Comité P&P<br>BCAPG                                | Avril           |
| <b>Plan stratégique 2025-2029</b>   | <b>Responsable</b>                                 | <b>Échéance</b> |
| Surveiller l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation et y contribuer selon les besoins.  | Membres du BCAPG                                   | En cours        |

\*Les grandes étapes pour mener à bien ce travail pourraient inclure les suivantes :

- Le BCAPG et DDIC approuvent une déclaration commune définissant le but et les résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, examine les normes d'agrément existantes à la lumière de cette déclaration.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, révise les normes d'agrément et élabore un énoncé d'interprétation, offrant ainsi aux EES et aux équipes de visiteurs une latitude et une flexibilité adéquates pour satisfaire aux normes d'agrément.
- Conformément à la Politique du conseil 9, Normes et procédures d'agrément, le BCAPG consulte les parties intéressées sur les normes révisées et l'énoncé d'interprétation connexe.
- Le BCAPG recommande au conseil d'Ingénieurs Canada les modifications appropriées à apporter aux normes, en tenant compte des commentaires des parties intéressées, d'ici octobre 2026.
- Le BCAPG examine l'*Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux* afin de déterminer la voie à suivre à la lumière des modifications recommandées des normes.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

| <b>Plan de travail 2026 du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)</b> |  | 2.3b |
|--|--|------|
| Objet :  | Approbation du plan de travail 2026 du BCCAG                                       |      |
| Lien avec le plan stratégique/les objectifs :  | Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils                        |      |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :   | Diminution de la confiance envers les fonctions de gouvernance (risque du conseil) |      |
| Motion(s) à examiner :   | <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2026 du BCCAG.</i>                   |      |
| Vote requis pour adopter la motion :   | Majorité simple  |      |
| Transparence :   | Séance ouverte   |      |
| Préparé par :  | Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG     |      |
| Présenté par :   | Sam Inchasi, président, BCCAG  |      |

### Définition du problème ou de l'enjeu

- Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada.
- La section 1E(2) de la politique du conseil 6.10 stipule que le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) doit produire et tenir à jour un plan de travail et le soumettre à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada

### Action proposée ou recommandation

- Que le plan de travail soit approuvé.

### Autres options envisagées

- Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus de la part des organismes de réglementation.

### Risques

- S'il n'examine et n'approuve pas ce plan de travail, le conseil d'Ingénieurs Canada n'est pas en mesure d'assurer une surveillance adéquate du travail du BCCAG, l'un de ses quatre (4) subordonnés directs, ce qui a pour effet de diminuer la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé :

- Les organismes de réglementation risquent d'être frustrés de voir qu'Ingénieurs Canada ne suit pas leurs conseils, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur leur ouverture à réagir aux démarches de consultation et à utiliser les produits du BCCAG à l'avenir.
- Les bénévoles du BCCAG qui ont contribué à son élaboration peuvent également devenir démotivés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la qualité des produits et leur livraison en temps opportun.

## Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en compte dans le budget proposé pour 2026.

## Avantages

- Le BCCAG fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.
- L'élaboration des guides mentionnés dans le plan permettra de faire progresser les priorités stratégiques et opérationnelles d'Ingénieurs Canada relatives à la diversité de la profession, notamment en ce qui a trait aux femmes et aux peuples autochtones.

## Consultations

- Le plan de travail proposé du BCCAG pour 2026 n'a pas fondamentalement été modifié depuis sa présentation initiale au conseil lors de sa réunion d'octobre, étant donné qu'aucune rétroaction n'a été reçue entre sa présentation au conseil pour information et la réunion de décembre du conseil.

## Prochaines étapes

- Le BCCAG exécutera son plan de travail.

## Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail préliminaire du BCCAG pour 2026

## Ébauche du plan de travail 2026 du BCCAG

Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2025 qui seront reportées en 2026 et à proposer de nouvelles priorités pour 2026 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

### A. Priorités reportées des années précédentes

| Élément   | Demandé par               | Plan de travail | Date d'achèvement prévue |
|---|---------------------------|-----------------|--------------------------|
| Révision du Guide public de 2012 sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada  | GNRE                      | 2024            | Octobre 2025             |
| Création d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur l'utilisation éthique des technologies d'avant-garde   | GNRE                      | 2024            | Mai 2026                 |
| Révision du Guide destiné aux organismes de réglementation (2018) sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément                             | GNRA                      | 2024            | Octobre 2025             |
| Nouveau guide sur l'utilisation abusive du processus de traitement des plaintes (remplace la révision de 2025 du Guide public sur les personnes qualifiées dans les lois qui touchent la profession)        | GNRE, GNRDAL              | 2025            | Mai 2027                 |
| Des activités de rayonnement fondées sur les travaux réalisés en 2024-2025, notamment l'élaboration de ressources de format court, des présentations de conférence et l'engagement des parties intéressées. | BCCAG, GNRA, GNRE, GNRDAL | 2025            | Décembre 2025            |

**B. Priorités supplémentaires pour 2026**

| Élément   | Demandé par  | Date de la demande | Date d'achèvement prévue |
|---|--------------|--------------------|--------------------------|
| Proposition de nouveau guide sur la conduite publique des ingénieurs [proposé par les groupes de responsables]  | GNRE, GNRDAL | 2025               | Février 2028             |
| Révision du document Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation | GNRA         | 2025               | Mai 2027                 |

**C. Révision continue des programmes d'examen et des manuels connexes**

| Élément  | Date d'achèvement prévue |
|--|--------------------------|
| <a href="#">Programme d'examens de génie de l'environnement (2018)</a> | Avril 2026               |
| <a href="#">Programme d'examens de génie géologique (2018)</a>         | Avril 2026               |
| <a href="#">Programme d'examens de génie géomatique (2018)</a>         | Avril 2026               |

**D. Nouvelle révision des programmes d'examen et des manuels connexes**

| Élément   | Date d'achèvement prévue |
|---|--------------------------|
| <a href="#">Programme d'examens de génie civil (2020)</a>           | Avril 2027               |
| <a href="#">Programme d'examens sur les matières de base (2020)</a> | Avril 2027               |
| <a href="#">Programme d'examens de génie physique (2017)</a>        | Avril 2027               |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

| Dirigeants du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) |  | 2.4 |
|--|--|-----|
| Objet :  | Nommer le vice-président, le président et le président sortant du BCAPG pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027  |     |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :                            | Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie  |     |
| Lien avec le profil de risque de l'organisation :                        | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)   |     |
| Motion(s) à examiner :   | <p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027, comme suit :</i></p> <p><i>a) John Allen (Al) Stewart à titre de vice-président</i></p> <p><i>b) Julius Pataky à titre de président</i></p> <p><i>c) Ray Gosine à titre de président sortant</i></p> |     |
| Vote requis pour adopter la motion :                                     | Majorité simple  |     |
| Transparence :   | Séance ouverte   |     |
| Préparé par :  | Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG  |     |
| Présenté par :   | Ann English, administratrice nommée au BCAPG   |     |

### Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la Politique du conseil 6.9, *Mandat du Bureau canadien d'agrément des programmes du génie (BCAPG)*, article 6.9.4(2) : « À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada ».
- La durée du mandat pour chacun de ces postes est d'un an.
- La mise en candidature et les élections des candidats ont eu lieu conformément à la politique 6.9, y compris l'obtention de l'appui de leur(s) organisme(s) de réglementation et/ou de la confirmation de leur statut de membre en règle, le cas échéant.

### Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nomme les membres pour les mandats indiqués.

### Autres options envisagées

- Aucune.

### Risques

- Étant donné que tous les candidats ont obtenu la confirmation de leur statut de membre en règle et/ou reçu l'appui de leur organisme de réglementation, les risques liés à leur nomination ont été atténués.

### Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

## **Avantages**

- Le BCAPG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

## **Consultations**

- Tous les trois (3) candidats ont obtenu la confirmation de leur statut de membre en règle et/ou l'appui de leur organisme de réglementation.

## **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- La présidente du Comité des candidatures, l'administratrice nommée Ann English, informera les personnes concernées de leur nomination.

## **Annexe**

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

| Énoncés de principe nationaux                      | 2.5  |
|--|--|
| Objet :  | Approbation de nouveaux énoncés de principes nationaux et d'énoncés de principe nationaux actualisés   |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :      | Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral   |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil)<br>Réputation (risque opérationnel)<br>Pérennité de la réglementation du génie (risque opérationnel)  |
| Motion(s) à examiner :                             | <p><i>a) QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :</i></p> <p><i>i. La recherche, le développement et l'innovation</i></p> <p><i>ii. Le rôle des ingénieurs dans l'approvisionnement du gouvernement fédéral</i></p> |
| Vote requis pour adopter la motion :               | Majorité simple  |
| Transparence :                                     | Séance ouverte   |
| Préparé par :                                      | Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques<br>Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques   |
| Présenté par :                                     | Philip Rizcallah, chef de la direction   |

### Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Ils sont élaborés en collaboration avec les douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie. Ces énoncés :
  - Offrent un point de vue national de la profession d'ingénieur sur des enjeux majeurs ;
  - Influent sur les politiques publiques ;
  - Facilitent la discussion avec le gouvernement ;
  - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur.
- Le Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours des réunions régulières du comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont

besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision et quels EPN doivent être archivés. Les sujets cernés par le comité sont envoyés pour consultation auprès des organismes de réglementation. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore et/ou met à jour les EPN devant être soumis à l'approbation des organismes de réglementation et du conseil d'Ingénieurs Canada pour commentaires. L'approbation finale des EPN relève du conseil. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3, Énoncés de principe nationaux.

- Les EPN devant être examinés à cette réunion sont liés à l'Objectif fondamental 5 d'Ingénieurs Canada : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral, et comprennent des modifications aux deux énoncés de principe nationaux suivants :
  - La recherche, le développement et l'innovation
  - L'approvisionnement des biens et services liés à l'ingénierie

#### Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les EPN présentés en annexe. Un résumé des modifications est fourni pour chaque EPN suivi d'une version propre. Des versions avec des suivis des modifications en rouge sont disponibles sur demande.
- Une fois approuvés, ces EPN seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

#### Risques

- Si les EPN ne sont pas approuvés, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à ce qu'une approche unifiée soit établie.

#### Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
  - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
  - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité et les possibilités d'interaction avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux.
- Pour la profession d'ingénieur :
  - Ces énoncés de principe permettent de clarifier le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux d'actualité.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
  - Ces énoncés de principe informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

## Consultations

- Notre Comité consultatif multidisciplinaire (CCAP), les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de la direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés.
- Même si nous avons reçu un nombre important de commentaires visant à renforcer l'analyse et les recommandations dans ces EPN, aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée concernant la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN à l'étude.

## Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

## Annexe

- **Annexe 1 :** Recherche, développement et innovation (résumé des modifications et copie propre de l'EPN)
- **Annexe 2 :** Le rôle des ingénieurs dans l'approvisionnement du gouvernement fédéral (résumé des modifications et copie propre de l'EPN)

# Résumé des modifications

## EPN - Recherche, développement et innovation (RDI)

- Le tableau ci-dessous résume les modifications importantes apportées à la version actuelle de l'EPN.
- Plusieurs modifications ont également été apportées tout au long du document pour une meilleure lisibilité et pour plus de clarté, ainsi que pour supprimer les références obsolètes (la dernière version a été mise à jour en 2021).
- Dans l'ensemble, la version finale présentée propose un argument clair en faveur de la sécurité publique concernant le rôle de la profession d'ingénieur dans la recherche, le développement et l'innovation.

| Type de modification   | Contenu ajouté   | Raison de la modification   |
|--|--|---|
| Ajout d'un nouveau libellé à la position d'Ingénieurs Canada | La RDI et les nouvelles technologies associées doivent être développées dans le respect de la santé et de la sécurité publiques ainsi que de l'intérêt général. Lorsqu'un travail d'ingénierie est nécessaire pour financer la recherche sur de nouvelles technologies ou le développement de technologies existantes à des fins nouvelles, ce travail doit être réalisé sous la supervision d'ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice octroyé par l'un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux. Seuls les ingénieurs peuvent assumer la responsabilité d'un travail d'ingénierie. | L'EPN ne reflétait pas adéquatement l'accent mis sur la sécurité publique, et cet ajout rend cet accent plus clair. |
| Ajout d'un nouveau libellé à la position d'Ingénieurs Canada | Les investissements dans la recherche et le développement sont essentiels pour stimuler la croissance économique et relever les défis sociaux, en motivant le développement de nouveaux produits et services, en renforçant l'avantage concurrentiel et en augmentant la participation au marché.  | Cet ajout a consolidé plusieurs phrases disparates en un énoncé de position plus cohérent.                          |

| Type de modification  | Contenu ajouté  | Raison de la modification  |
|---|---|--|
| Ajout de nouvelles recommandations de politique à l'intention du gouvernement fédéral | Assurer un financement à long terme et durable pour la recherche fondamentale et appliquée par l'intermédiaire des organismes subventionnaires du Canada, notamment en augmentant le soutien accordé au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.   | Cet ajout vise à rendre compte de la structure existante de l'écosystème de financement de la recherche au Canada. |
| Ajout de nouvelles recommandations de politique à l'intention du gouvernement fédéral | Continuer à soutenir les initiatives de commercialisation et de mobilisation des connaissances, telles que les programmes « Du laboratoire au marché », pour motiver l'amélioration des résultats sociaux des investissements dans la RDI.  | Cet ajout vise à rendre compte de la structure existante de l'écosystème de financement de la recherche au Canada. |
| Ajout de nouvelles recommandations de politique à l'intention du gouvernement fédéral | Collaborer avec les parties intéressées à l'élaboration d'un programme et d'un cadre d'innovation stratégique afin de soutenir la croissance d'incubateurs, d'accélérateurs et de réseaux nationaux en émergence pour l'innovation en entreprise et dans le domaine du génie.                                       | Cet ajout vise à rendre compte de la structure existante de l'écosystème de financement de la recherche au Canada. |
| Ajout de nouvelles recommandations de politique à l'intention du gouvernement fédéral | Exiger que les propositions en matière de RDI qui correspondent à la définition de travaux d'ingénierie fassent appel correctement à des ingénieurs titulaires d'un permis délivré par l'un des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie chaque fois qu'il s'agit de travaux d'ingénierie. | L'objectif de cet ajout est d'aborder l'argument sur l'importance de la sécurité publique de l'EPN.                |
| Ajout de nouvelles recommandations de politique à l'intention du gouvernement fédéral | Collaborer avec les organismes subventionnaires qui soutiennent la recherche et les organismes tiers de financement pour réduire la bureaucratie et simplifier le processus de financement de la recherche pour les projets novateurs.  | Cet ajout répond à des commentaires reçus lors du processus de consultation.                                       |

# Recherche, développement et innovation

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Dans ce monde extrêmement concurrentiel qui évolue rapidement, l'amélioration de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) doit rester une priorité nationale. Les investissements de l'industrie et du gouvernement dans ces activités contribuent à la prospérité économique et à la qualité de vie, faisant avancer ainsi l'intérêt public. L'innovation offre aux ingénieurs de nouvelles façons de protéger le public grâce à leur travail.
- La RDI et les nouvelles technologies associées doivent être développées dans le respect de la santé et de la sécurité publiques ainsi que dans l'intérêt général. Lorsqu'un travail d'ingénierie est nécessaire pour financer la recherche sur de nouvelles technologies ou le développement de technologies existantes à des fins publiques nouvelles, ce travail doit être réalisé sous la supervision d'ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice octroyé par l'un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux. Seuls les ingénieurs peuvent assumer la responsabilité d'un travail d'ingénierie.
- Les investissements dans la recherche et le développement sont essentiels pour stimuler la croissance économique et relever les défis sociaux, en motivant le développement de nouveaux produits et services, en renforçant l'avantage concurrentiel et en augmentant la participation au marché.
- Les investissements dans la recherche et le développement sont essentiels pour attirer des talents internationaux afin de relever les défis économiques et sociaux du Canada.
- Les investissements dans la recherche et le développement doivent continuer de stimuler l'innovation et le Canada devrait consacrer davantage de ressources et d'efforts à la commercialisation et à la mobilisation des connaissances, domaines dans lesquels la profession d'ingénieur occupe une place prépondérante.

## Enjeu(x)

Bien que le Canada affiche des résultats en matière d'innovation qui sont supérieurs à ceux des économies plus modestes, il reste systématiquement à la traîne par rapport aux autres pays du G7. Ce rendement inférieur s'explique en partie par le retard du secteur privé en matière de dépenses en recherche et développement (R-D) par rapport aux autres pays du G7.<sup>1</sup> Le classement

---

<sup>1</sup> Assessing Canadian Innovation, Productivity, and Competitiveness, ITIF, le 29 avril 2024 <https://itif.org/publications/29/04/2024/assessing-canadian-innovation-productivity-and-competitiveness/>

mondial de l'innovation 2024 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle place le Canada derrière la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon.<sup>2</sup>

En 2022, les dépenses globales du Canada en matière de RD ne représentaient que 2,7 % du PIB, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE et loin derrière cinq autres pays du G7.<sup>3</sup> Les investissements dans la RDI sont le moteur de l'innovation et de la productivité, de sorte que le retard du Canada dans ce domaine a des conséquences réelles pour l'économie. Cela signifie également que les ingénieurs canadiens ont moins de possibilités de contribuer à des avancées technologiques révolutionnaires qui protègent le public tout en améliorant la productivité économique.

Pour cette raison, Ingénieurs Canada estime que le gouvernement du Canada devrait tirer parti de sa position en tant que principale source de financement de la recherche fondamentale au Canada pour jouer un rôle de premier plan à l'échelle nationale en matière de RDI. Cette priorité est particulièrement importante alors que le Canada cherche à attirer, à développer et à retenir les talents afin de soutenir la croissance économique.

### Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada appuie et encourage tous les paliers de gouvernement à investir dans la RDI et des incitations à la RDI au Canada, et soutient fortement la rationalisation de ces possibilités de financement afin d'en maximiser les avantages pour tous les Canadiens. Ingénieurs Canada s'efforce activement de promouvoir le recrutement, le maintien en poste et la participation équitable des personnes qualifiées dans les secteurs à forte productivité du Canada en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre et en s'efforçant de faire croître la profession d'ingénieur.

### Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada soutient l'augmentation des investissements dans la RDI afin de faciliter l'avancement continu du Canada en matière d'innovation et de productivité. Plus précisément, nous exhortons le gouvernement fédéral à :

- Assurer un financement à long terme et durable pour la recherche fondamentale et appliquée par l'intermédiaire des organismes subventionnaires du Canada, notamment en augmentant le soutien accordé au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.
- Collaborer avec les organismes subventionnaires qui soutiennent la recherche et les organismes tiers de financement pour réduire la bureaucratie et simplifier le processus de financement de la recherche pour les projets novateurs.
- Continuer à soutenir les initiatives de commercialisation et de mobilisation des connaissances, telles que les programmes « Du laboratoire au marché », afin de motiver l'amélioration des résultats sociétaux des investissements dans la RDI.

---

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Indice d'innovation mondiale 2024

[https://www.wipo.int/web-publications/global-innovation-index-2024/assets/67729/2000%20Global%20Innovation%20Index%202024\\_WEB2.pdf](https://www.wipo.int/web-publications/global-innovation-index-2024/assets/67729/2000%20Global%20Innovation%20Index%202024_WEB2.pdf)

<sup>3</sup> Statistique Canada. Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, 2022 (données définitives).

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241203/dq241203c-fra.htm>

- Collaborer avec les parties intéressées à l'élaboration d'un programme et d'un cadre d'innovation stratégique afin de soutenir la croissance d'incubateurs, d'accélérateurs et de réseaux nationaux en émergence pour l'innovation en entreprise et dans le domaine du génie.
- Exiger que les propositions en matière de RDI qui correspondent à la définition de travaux d'ingénierie fassent appel correctement à des ingénieurs titulaires d'un permis délivré par l'un des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie chaque fois qu'il s'agit de travaux d'ingénierie.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Grâce à son réseau d'experts bénévoles, Ingénieurs Canada est prêt à :

- Fournir des conseils sur les priorités de financement en matière de RDI et de productivité dans les disciplines du génie existantes et émergentes.
- Participer à des tribunes gouvernementales officielles ou des tables rondes nationales et se présenter devant les comités permanents de la Chambre des communes afin de promouvoir des politiques efficaces de RDI ;
- Promouvoir l'importance de la RDI à ses nombreuses parties intéressées, notamment les ingénieurs et les organismes de réglementation du génie, afin de favoriser l'avancement technique et de relever les défis au Canada et à l'échelle mondiale grâce à la RDI.
- Fournir des conseils dès les premières étapes et faciliter l'élaboration de lois et de cadres de réglementation fédéraux qui favorisent la RDI et la productivité.

## À propos d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada est l'organisme national regroupant les douze organismes qui réglementent la profession d'ingénieur au Canada et qui délivrent les permis d'exercice aux ingénieur.e.s du pays, dont le nombre est actuellement plus de 320 000.

# Résumé des modifications

## Énoncé de principe national – Le rôle des ingénieurs dans l'approvisionnement du gouvernement fédéral

- Le tableau ci-dessous résume les modifications importantes apportées à la version actuelle de l'EPN.
- Plusieurs modifications ont également été apportées tout au long du document pour améliorer la lisibilité et la clarté, et pour supprimer les références obsolètes (la dernière version a été mise à jour en 2022).
- Dans l'ensemble, la version finale présentée traite des nouveaux défis posés à la profession d'ingénieur dans le cadre du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral tout en gardant la position fondamentale exprimée dans l'énoncé original.

| Type de modification   | Contenu ajouté   | Raison de la modification   |
|--|--|---|
| Ajout d'un nouveau libellé à la position d'Ingénieurs Canada | Seuls les ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice délivré par l'un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux doivent assumer la responsabilité des travaux d'ingénierie et des décisions techniques dans le cadre du processus d'approvisionnement fédéral. Cette responsabilité professionnelle favorise un système dans le cadre duquel les Canadiens reçoivent des biens et des services sécuritaires et conformes aux normes et aux codes. | Renforcement du principe énoncé en réponse à des nouvelles politiques élaborées par le gouvernement fédéral, telles que l'Avis relatif aux politiques 48R2 de Services publics et Approvisionnement Canada, imposant des exigences de conformité à la Loi sur les langues officielles dans les processus fédéraux d'approvisionnement |

| Type de modification  | Contenu ajouté   | Raison de la modification   |
|---|--|---|
| Ajout d'un nouveau libellé à la position d'Ingénieurs Canada                          | Tous les documents techniques produits ou soumis dans le cadre d'un processus d'approvisionnement qui nécessitent un sceau professionnel doivent être scellés conformément à la loi provinciale ou territoriale par un ingénieur titulaire d'un permis d'exercice octroyé par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie.                       | Renforcement du principe énoncé en réponse à des nouvelles politiques élaborées par le gouvernement fédéral, telles que l'Avis relatif aux politiques 48R2. |
| Ajout de nouvelles recommandations de politique à l'intention du gouvernement fédéral | Exiger que toute décision ayant trait à l'ingénierie requise dans le cadre de quelque projet d'approvisionnement que ce soit du gouvernement du Canada soit prise par un ingénieur titulaire d'un permis d'exercice auprès d'un organisme de réglementation provincial ou territorial.   | Renforcement du principe énoncé en réponse à des nouvelles politiques élaborées par le gouvernement fédéral, telles que l'Avis relatif aux politiques 48R2. |
| Ajout de nouvelles recommandations de politique à l'intention du gouvernement fédéral | Exiger que les ingénieurs assument la responsabilité de la préparation des documents techniques utilisés pour la construction ou la mise en œuvre des projets, y compris les avis d'approvisionnement qui constituent des travaux d'ingénierie, la supervision des projets d'ingénierie et la préparation des contrats d'appel d'offres pour les projets d'ingénierie. | Renforcement du principe énoncé en réponse à des nouvelles politiques élaborées par le gouvernement fédéral, telles que l'Avis relatif aux politiques 48R2. |
| Ajout d'un nouveau libellé pour mieux contextualiser le défi à relever.               | Une définition du génie tirée des guides d'Ingénieurs Canada ajoutée à la section « Enjeu(x) ».  | Rétroaction reçue lors des consultations.   |

# Le rôle des ingénieurs dans l'approvisionnement du gouvernement fédéral

## Position de la profession d'ingénieur

- Toutes les décisions ayant trait à l'ingénierie au cours du processus d'approvisionnement des biens et services en génie doivent être prises par un ingénieur titulaire d'un permis d'exercice délivré par un organisme de réglementation provincial ou territorial.
- Le gouvernement fédéral doit consulter la profession et collaborer avec celle-ci en ce qui a trait aux décisions gouvernementales visant l'approvisionnement en biens ou services en génie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la sécurité du public, de l'économie, de l'environnement et pour le mieux-être des collectivités partout au Canada.
- Seuls les ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice délivré par l'un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux peuvent assumer la responsabilité des travaux d'ingénierie et des décisions techniques dans le cadre du processus d'approvisionnement fédéral. Cette responsabilité professionnelle favorise un système dans le cadre duquel les Canadiens reçoivent des biens et des services sécuritaires et conformes aux normes et aux codes.
- Tous les documents techniques produits ou soumis dans le cadre d'un processus d'approvisionnement qui nécessitent un sceau professionnel doivent être scellés conformément à la loi provinciale ou territoriale par un ingénieur titulaire d'un permis d'exercice octroyé par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie.

## Enjeu(x)

Le gouvernement du Canada est l'un des plus importants acheteurs publics de biens et de services au Canada. Chaque année, il conclut des marchés d'environ 37 milliards de dollars au nom des ministères et organismes fédéraux.<sup>1</sup> De nombreux contrats ont trait à des services et/ou des produits d'ingénierie. À mesure que les programmes de politique publique du gouvernement fédéral évoluent pour inclure des investissements plus importants dans le développement économique, la défense et les projets d'infrastructure nationale, le processus d'approvisionnement en biens et services liés à l'ingénierie revêt une importance particulière.

Le fait de s'en remettre à des non-ingénieurs pour prendre des décisions cruciales porte atteinte au principe d'autoréglementation, qui est à la base de la profession d'ingénieur, et compromet la sécurité publique. Le génie est une profession réglementée, ainsi, les décisions liées à l'ingénierie ne doivent être prises que par des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice auprès d'un organisme de réglementation provincial ou territorial. L'exercice du génie comprend des activités de planification, de conception, de composition, d'évaluation, de prestations de conseils, de présentation de rapports, de direction ou de supervision, ou de gestion au cours des différentes phases du cycle de vie d'un système, de la conception au déclassement. Ces activités nécessitent

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada. Se familiariser avec le processus d'achat du gouvernement du Canada. <https://www.ccc.ca/fr/perspectives-pour-les-exportateurs/se-familiariser-avec-le-processus-dachat-du-gouvernement-du-canada/>

l'application de principes d'ingénierie et l'inclusion de mesures de sécurité et d'autres mesures de protection afin d'atténuer les risques et d'éviter tout préjudice.<sup>2</sup>

## Contribution d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada participe aux consultations sur les lois et règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le travail des ingénieurs ou qui portent sur des activités pouvant comprendre des travaux d'ingénierie. Ingénieurs Canada continuera d'établir des rapports professionnels ouverts et transparents avec le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que les ingénieurs participent activement aux prises de décisions tout au long du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit exiger que les décisions liées à l'ingénierie dans le cadre de l'approvisionnement des biens et services liés à l'ingénierie ne soient prises que par des ingénieurs. Le gouvernement fédéral doit aussi :

- collaborer activement avec la profession d'ingénieur dans les diverses phases du processus d'approvisionnement;
- Exiger que toute décision ayant trait à l'ingénierie requise dans le cadre de quelque projet d'approvisionnement que ce soit du gouvernement du Canada soit prise par un ingénieur titulaire d'un permis d'exercice auprès d'un organisme de réglementation provincial ou territorial;
- Exiger que les ingénieurs assument la responsabilité de la préparation des documents techniques utilisés pour la construction ou la mise en œuvre des projets, y compris les avis d'approvisionnement qui constituent des travaux d'ingénierie, la supervision des projets d'ingénierie et la préparation des contrats d'appel d'offres pour les projets d'ingénierie.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Participer aux consultations officielles ainsi qu'aux tables rondes nationales menées sous l'égide du gouvernement et de se présenter devant la Chambre des communes afin de prôner l'inclusion de décideurs qui sont des ingénieurs titulaires d'un permis au cours des processus d'approvisionnement en biens et services liés à l'ingénierie, dans l'intérêt de la sécurité publique.
- Formuler des avis et de proposer les libellés dans le cadre des divers processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral en biens et services en génie afin de faciliter la mise au point de textes législatifs et de cadres réglementaires fédéraux.
- Travailler de concert avec les divers ordres de gouvernement fédéral et les organismes de réglementation de la profession d'ingénieur afin de promouvoir l'idée d'inclure les ingénieurs à toutes les étapes du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral en biens et services en génie et de sensibiliser ce dernier à l'importance de cet enjeu.

---

<sup>2</sup> Ingénieurs Canada. Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada.

<https://engineerscanada.ca/fr/guides-nationaux-et-documents/exercice-de-la-profession-dingenieur-au-canada-guide-public>

## À propos d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada est l'organisme national regroupant les douze ordres provinciaux et territoriaux qui réglementent la profession d'ingénieur au Canada et qui délivrent les permis d'exercice aux ingénieur.e.s du pays, actuellement plus de 320 000.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| <b>Rapport intermédiaire du troisième trimestre sur le Plan stratégique</b> |   | 3.2 |
|---|---|-----|
| Objet :   | Examiner le rapport intermédiaire de rendement stratégique du TR3   |     |
| Lien avec le Plan stratégique /les objectifs :                              | Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en surveillant la mise en œuvre du Plan stratégique. |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :                          | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)  |     |
| Préparé par :   | Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle  |     |
| Présenté par :  | Philip Rizcallah, chef de la direction  |     |

### Contexte

- Le [Plan stratégique 2025-2029](#) d'Ingénieurs Canada a été approuvé par les membres en mai 2024.
- Chaque orientation stratégique atténue un ou plusieurs risques du conseil.
- Chaque trimestre, le chef de la direction rend compte au conseil des progrès accomplis en vue de l'atteinte des résultats attendus du plan.
- Le présent rapport comporte des comptes rendus des travaux qui se poursuivent dans le cadre du Plan stratégique 2022-2024.

### Rapport de situation

- Après avoir connu certains retards, l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation sera de nouveau sur la bonne voie d'ici la fin de l'année, avec un calendrier révisé.
- L'orientation stratégique Réaliser une profession inclusive accuse toujours un retard en raison de contraintes de ressources.
- Toutes les autres orientations stratégiques sont en bonne voie de réalisation.

### Prochaines étapes

- Le conseil recevra son quatrième rapport trimestriel lors de sa réunion de février.

### Annexe

- **Annexe 1 :** Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR3

## Rapport intermédiaire de rendement stratégique : TR3 de 2025

Les indicateurs ont été approuvés lors de [l'atelier stratégique du conseil de juin 2024](#). Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2025-2029](#) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

| Légende   | État de l'orientation stratégique |
|---|-----------------------------------|
| Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2029   | »»                                |
| Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029 | »                                 |
| Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029     | ✗                                 |

### Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

| État de rendement                                   | Source  |
|---|---|
| <b>Activités planifiées (établies en juin 2024)</b> | <a href="#">Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024</a> |
| <b>Rapports trimestriels 2025</b>                   | Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes              |
| <b>Notre action</b>                                 | <a href="#">Plan stratégique 2025-2029</a>  |
| <b>Les indices du succès</b>                        | <a href="#">Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024</a> |
| <b>Comment mesurerons-nous le succès en 2029 ?</b>  |   |

Afin que ce rapport soit succinct, seuls les travaux à réaliser pendant l'année en cours sont représentés dans le rapport trimestriel. Tous les travaux devant être réalisés entre 2025 et 2029 sont présentés dans la section 2 de ce rapport.

## Section 1

| Réaliser une fédération plus forte   |   |   |   |
|--|---|---|---|
| État :    |   |   |   |
| Activités planifiées   | TR1   | TR2   | TR3   |
| <b>Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance</b><br><b>Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables</b>  |   |   |   |
| Embaucher un expert<br><i>Indicateur : Un consultant est embauché pour diriger l'examen de la gouvernance</i>  | Un expert a été embauché.                                   | Terminé   |   |
| Interroger les organismes de réglementation pour identifier les enjeux, comparer le système actuel à d'autres systèmes de gouvernance et présenter des options au conseil<br><i>Indicateurs : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i><br><i>Le consultant propose des mises à jour du système de gouvernance</i> | À venir au deuxième trimestre.                              | Des entretiens individuels avec les organismes de réglementation sont en cours. | La première ronde de consultations et d'entretiens avec les organismes de réglementation a eu lieu. |
| Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance<br><i>Indicateur : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i>  | À venir au quatrième trimestre.                             |   |   |
| <b>Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation</b><br><b>Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation</b><br><b>Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada</b>   |   |   |   |
| Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire<br><i>Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique</i>   | Discussion entamée avec le Groupe des chefs de la direction | La discussion se poursuit avec le Groupe des chefs de la direction.             |   |

| Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation  |  |  |   |
|---|--|--|---|
| État :   |  |  |   |
| Activités planifiées  | TR1  | TR2  | TR3   |
| <b>Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice</b><br><b>Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice</b><br><b>Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables</b> |  |  |   |
| Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC)<br><br><i>Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie</i><br><i>Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>  | Les compétences du groupe de travail ont été déterminées et des travaux sont prévus pour confirmer l'approche en matière de gouvernance. Ces travaux devraient être achevés au deuxième trimestre. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retards dans la mise en place d'un groupe consultatif sur le PCSC en raison de contraintes de ressources et de priorités concurrentes.</li> <li>Des ressources supplémentaires ont été affectées.</li> <li>Un retour sur la bonne voie est prévu d'ici la fin du troisième trimestre.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe consultatif sur le PCSC en est à la dernière étape de sa mise en place et son intégration est prévue pour le quatrième trimestre.</li> <li>Un retour sur la bonne voie est prévu d'ici le quatrième trimestre.</li> </ul>  |
| Embaucher un expert<br><br><i>Indicateur : Un consultant est embauché pour créer le profil de compétences</i>   | À venir au troisième trimestre.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retards dans l'embauche d'un consultant en raison de contraintes de ressources et de priorités concurrentes.</li> <li>Un consultant a été embauché.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le consultant en développement de programme a été sélectionné et le contrat a été rédigé. <ul style="list-style-type: none"> <li>En attente d'un examen juridique, la signature du contrat est prévue au quatrième trimestre.</li> </ul> </li> </ul>   |
| Sélectionner les compétences<br><br><i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>  | À venir au quatrième trimestre.  |  |   |
| <b>Pilier : Agrément</b><br><b>Résultat : L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles</b>   |  |  |   |
| Décision du conseil d'Ingénieurs Canada d'aller de l'avant concernant les autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG<br><br><i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes</i>   | Tous les produits livrables du premier trimestre ont été achevés, à l'exception des séances de formation, qui le seront au cours du deuxième trimestre.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des séances de formation et de type <i>Posez-moi toutes vos questions</i> ont eu lieu.</li> <li>Les séances de formation accusent un retard en raison de contraintes de ressources et de la nécessité de clarifier les objectifs des séances.</li> <li>Des recommandations supplémentaires issues du Rapport sur la voie à suivre seront présentées au conseil en octobre 2025 (T3).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de sa réunion d'octobre, le conseil d'Ingénieurs Canada a chargé le BCAPG de recommander les modifications appropriées aux normes d'agrément en ce qui concerne le permis d'exercice des membres du corps professoral, conformément aux recommandations pertinentes du <i>Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie</i>.</li> <li>Le conseil d'Ingénieurs Canada a également approuvé que le personnel et d'autres intervenants travaillent sur les recommandations portant sur le rendement des investissements, la gestion du changement, la participation de l'industrie et les valeurs fondamentales.</li> <li>Ces éléments faisaient partie du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie.</li> </ul> |

| Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité   |     |     |     |
|--|-----|-----|-----|
| État :    |     |     |     |
| Activités planifiées   | TR1 | TR2 | TR3 |
| <b>Pilier : Initiatives approuvées par le conseil</b><br><b>Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation</b>   |     |     |     |
| <p>Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)</p> <p><i>Indicateur : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada</i></p>   |     |     |     |
| <p>Des recherches sur les meilleures pratiques ainsi que sur les besoins d'Ingénieurs Canada ont été menées. Des recommandations sur l'intégration des facteurs ESG dans les politiques d'Ingénieurs Canada ont été présentées au Comité sur la gouvernance pour commentaires.</p>             |     |     |     |
| <p>Des recherches sont en cours afin d'éclairer l'approche politique finale qui sera présentée au Comité sur la gouvernance et au conseil pour approbation d'ici la fin du quatrième trimestre.</p>  |     |     |     |
| <p>• Le Comité sur la gouvernance a examiné la politique lors de sa réunion de septembre et a proposé des révisions supplémentaires.</p> <p>• La politique sera de nouveau examinée par ce comité en novembre, et l'approbation du conseil sera demandée au premier trimestre de 2026.</p>     |     |     |     |
| <b>Pilier : Déterminer notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation</b><br><b>Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation</b>                        |     |     |     |
| <p>Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires</p> <p><i>Indicateur : L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public</i></p>  |     |     |     |
| <p>Un expert a été engagé et analyse actuellement la documentation sur le sujet. Une rencontre a eu lieu avec l'Association médicale canadienne afin d'en apprendre davantage sur sa démarche et ses excuses en ce qui concerne les préjudices subis par les peuples autochtones.</p>          |     |     |     |
| <p>Les consultants ont été sélectionnés et les grandes lignes de l'analyse contextuelle ont été approuvées.</p>  |     |     |     |
| <p>• L'analyse contextuelle et l'analyse comparative ont été rédigées.</p> <p>• Les commentaires du commanditaire et du responsable de ce volet de travail sont en cours d'intégration, et des décisions sont en cours quant à la meilleure façon de partager les résultats ou le rapport.</p> |     |     |     |

| Réaliser une profession inclusive   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| État :   |   |   |   |
| Activités planifiées  | TR1   | TR2   | TR3   |
| <b>Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes</b><br><b>Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation</b>                           |   |   |   |
| Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste<br><i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>   | Un examen des programmes existants a été réalisé sous l'angle de l'intersectionnalité et de l'impact sur le système.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>En raison de contraintes de ressources toujours présentes, ce projet accuse un retard.</li> <li>D'après les récentes discussions avec le groupe de travail des chefs de la direction, la rédaction d'un narratif sur la théorie du changement devrait être reportée au quatrième trimestre.</li> <li>Les consultations avec les organismes de réglementation et les employeurs seront reportées au troisième trimestre.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Groupe de travail sur l'inclusivité des chefs de la direction s'est entendu sur une vision, un énoncé d'engagement ainsi que sur les obstacles qui touchent la profession.</li> <li>Nous avons rencontré l'ACEC afin de créer une communauté de pratique et d'identifier des entreprises pour piloter le projet de référence.</li> <li>Des discussions ont commencé avec nos champions au sein du conseil afin de déterminer quand et comment le conseil devrait se mobiliser.</li> </ul> |
| <b>Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation</b><br><b>Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation</b>                   |   |   |   |
| Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires<br><i>Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada</i> | Des consultations auprès du Comité consultatif autochtone ont été effectuées au sujet d'un cadre pour la portée proposée des travaux visant la vérité et la réconciliation.                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons consulté le Comité consultatif autochtone (CCA) au sujet d'un cadre pour la portée proposée des travaux visant la vérité et la réconciliation et l'examen de la documentation sur l'éducation autochtone de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.</li> <li>Nous avons également élaboré une demande de propositions (DP) en consultation avec le CCA pour la réalisation de l'analyse contextuelle.</li> </ul>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons sélectionné des consultants et commencé à travailler avec eux à l'élaboration de l'analyse contextuelle, du cadre et du plan d'action.</li> <li>Ce travail devrait être achevé au quatrième trimestre.</li> </ul>   |
| Offrir une formation au personnel et aux bénévoles<br><i>Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles</i>   | Nous avons fourni aux RH toutes les coordonnées nécessaires pour l'organisation de la formation et demandé que cette formation fasse partie du processus d'orientation des nouveaux membres du personnel. | En bonne voie pour offrir la formation au troisième trimestre.  | Nous continuons d'offrir la formation <i>Les 4 saisons de la réconciliation</i> dans le cadre de l'accueil des nouveaux employés et bénévoles. En septembre 2025, le personnel a également participé à l'exercice des couvertures de Kairos pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et la Journée du chandail orange, et pour mieux comprendre leur rôle dans la promotion de la vérité et de la réconciliation.   |

| Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs  |   |  |  |
|---|---|--|--|
| État :   |   |  |  |
| Activités planifiées  | TR1   | TR2  | TR3  |
| <b>Pilier : Campagne nationale de marketing</b><br><b>Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société</b>  |   |  |  |
| Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire<br><i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation</i>  | Terminé.  |  |  |
| Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant<br><i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i> | À venir au troisième trimestre.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une première discussion avec les chefs de la direction des organismes de réglementation a eu lieu lors de leur réunion de juillet.</li> <li>Les premières rétroactions éclaireront le processus de consultation en cours ainsi que les approches à adopter à l'avenir.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>À la suite des commentaires reçus, nous avons élaboré des approches révisées en matière de marketing national accompagnées d'une recommandation qui sera présentée au Groupe des chefs de la direction au quatrième trimestre.</li> </ul>                 |
| <b>Pilier : Parcours vers l'ingénierie</b><br><b>Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société</b>   |   |  |  |
| Élaboration et mise en application d'un plan de communication<br><i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique</i>  | À venir au deuxième trimestre.  | Tenue de deux webinaires trimestriels qui ont connu une forte participation et un vif succès.  | La planification et la promotion du webinar du quatrième trimestre sont bien avancées. Ce projet est sur la bonne voie.  |
| Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne<br><i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années</i>  | Le contenu a été publié et est disponible en ligne. Il est trop tôt pour établir une tendance en matière d'intérêt à l'égard de ce contenu. | L'information est fournie en ligne.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Afin de mieux soutenir les professionnels en début de carrière, nous avons élargi notre projet <i>Parcours vers l'ingénierie</i> en élaborant de nouveaux outils et ressources pour renforcer les activités de sensibilisation et d'engagement</li> </ul> |

|   |                                 |   |  |
|---|---------------------------------|---|--|
|   |                                 |   | <p>• auprès de ce public cible.</p> <p>• Nous avons également conçu des webinaires trimestriels sur des sujets pertinents mettant l'accent sur la valeur du permis d'exercice du génie, établi des objectifs ciblés par province accompagnés de stratégies visant à mobiliser les personnes admissibles à l'obtention du permis d'exercice, et lancé un projet pilote sur le processus d'obtention du permis d'exercice.</p> |
| <b>Pilier : Les ingénieurs et le leadership</b>   |                                 |   |  |
| <b>Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société</b>   |                                 |   |  |
| Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques<br><i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation</i> | À venir au deuxième trimestre.  | La demande de propositions visant l'analyse contextuelle est en cours d'élaboration et sera publiée au troisième trimestre. | <ul style="list-style-type: none"> <li>La demande de propositions est close et 14 propositions ont été reçues.</li> <li>L'examen des propositions est en cours et une décision est attendue au quatrième trimestre. Le projet devrait être terminé d'ici la fin de l'année.</li> </ul>   |
| Créer un groupe consultatif et une charte du projet<br><i>Indicateur : Le groupe consultatif est créé par le chef de la direction</i>   | À venir au troisième trimestre. | La création du groupe consultatif et de la charte de projet débutera au troisième trimestre.                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>La charte du projet est en cours d'élaboration et devrait être finalisée d'ici la fin du quatrième trimestre.</li> <li>Le recrutement du groupe consultatif a été reporté au premier trimestre de 2026 dans l'attente des résultats de l'analyse contextuelle.</li> </ul>   |

## Section 2

La section suivante met en évidence en quelle année chaque indicateur devrait être réalisé :

### Réaliser une fédération plus forte

| Activités planifiées   | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|------|------|------|------|
| <b>Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables</b>   |      |      |      |      |      |
| Mettre sur pied un Groupe de travail pour l'examen de la gouvernance<br><i>Indicateur : Crédit du groupe de travail (réalisé en 2024)</i>  |      |      |      |      |      |
| Embaucher un expert<br><i>Indicateur : Un consultant est embauché pour diriger l'examen de la gouvernance (terminé)</i>  |      |      |      |      |      |
| Interroger les organismes de réglementation pour déterminer les enjeux, comparer le système actuel à d'autres systèmes de gouvernance et présenter des options au conseil<br><i>Indicateurs : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation<br/>Le consultant propose des mises à jour du système de gouvernance</i> |      |      |      |      |      |
| Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance<br><i>Indicateur : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i>  |      |      |      |      |      |
| Soumettre la proposition de gouvernance et le plan de mise en œuvre aux organismes de réglementation pour consultation et approbation ultérieure<br><i>Indicateur : Les organismes de réglementation approuvent les modifications apportées au système de gouvernance</i>  |      |      |      |      |      |
| Mettre en œuvre et surveiller le système de gouvernance révisé<br><i>Indicateur : Les membres ne proposent aucune autre modification du système de gouvernance pour la durée du plan stratégique</i>   |      |      |      |      |      |
| <b>Pilier : Financement à long terme</b>   |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables</b>   |      |      |      |      |      |
| Renouveler l'entente de financement à long terme<br><i>Indicateur : Les organismes de réglementation renouvellent l'entente de financement à long terme</i>  |      |      |      |      |      |
| <b>Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation</b>   |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation</b>   |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada</b>   |      |      |      |      |      |
| Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire<br><i>Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique</i>   |      |      |      |      |      |
| Évaluer le succès de l'Énoncé national de collaboration de cinq ans<br><i>Indicateur : Des leçons ont été tirées et les activités menées pendant cinq ans ont donné lieu à des succès (et à des échecs) qui peuvent être utilisés pour faire évoluer l'énoncé</i>  |      |      |      |      |      |
| Les organismes de réglementation ont convenu de réviser l'Énoncé national de collaboration<br><i>Indicateur : Les organismes de réglementation conviennent de renouveler un énoncé actualisé</i>   |      |      |      |      |      |

| Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation   |      |      |      |      |      |
|--|------|------|------|------|------|
| Activités planifiées   | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
| <b>Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice</b> |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables</b>   |      |      |      |      |      |
| Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC)  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie</i><br>Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir au deuxième trimestre)   |      |      |      |      |      |
| Embaucher un expert  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour soutenir l'étude pilote du PCSC (à venir en 2025)</i>  |      |      |      |      |      |
| Sélectionner les compétences   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir en 2025)</i>   |      |      |      |      |      |
| Entreprendre l'étude pilote du PCSC  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir en 2026)</i>   |      |      |      |      |      |
| Communiquer le rapport sur les résultats   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>   |      |      |      |      |      |
| Décider des prochaines étapes  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Le conseil approuve les changements</i>  |      |      |      |      |      |
| <b>Pilier : Agrément</b>   |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles</b>  |      |      |      |      |      |
| Décision du conseil d'Ingénieurs Canada de donner suite à d'autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes</i>  |      |      |      |      |      |
| Faire approuver par le conseil d'Ingénieurs Canada les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés.   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés</i>   |      |      |      |      |      |
| Créer un nouveau groupe des politiques afin de tenir compte du nouveau but et de la nouvelle portée de l'agrément  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Un groupe des politiques approprié est créé</i>  |      |      |      |      |      |
| Embaucher un consultant pour rédiger les nouvelles politiques  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour rédiger les nouvelles politiques</i>   |      |      |      |      |      |
| Embaucher un consultant pour aider à la gestion du changement dans l'ensemble du système   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour gérer le changement dans l'ensemble du système</i>   |      |      |      |      |      |
| Faire approuver le retrait de l'exigence du cheminement minimum par le conseil d'Ingénieurs Canada   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le retrait de l'exigence du cheminement minimum</i>  |      |      |      |      |      |
| Mettre au point un rapport sur les conclusions concernant la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Le rapport sur les conclusions est rendu public</i>  |      |      |      |      |      |
| Réviser et faire approuver les normes et procédures d'agrément du BCAPG (normes, politiques et principes)  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les normes d'agrément</i><br><i>Le BCAPG approuve les politiques et les principes</i>  |      |      |      |      |      |

## Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation

| Activités planifiées  | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|------|------|------|------|------|
| <b>Pilier : Évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Les organismes de réglementation disposent d'exigences efficientes, efficaces, cohérentes et équitables pour l'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG</b> |      |      |      |      |      |
| Élaborer une analyse de rentabilité<br><i>Indicateur : L'analyse de rentabilité est élaborée et le personnel recommande sa présentation au conseil</i>  |      |      |      |      |      |
| Présenter l'analyse de rentabilité<br><i>Indicateur : Le conseil détermine que la proposition est viable et l'approuve pour consultation auprès des organismes de réglementation</i>                                  |      |      |      |      |      |
| Consulter les organismes de réglementation au sujet des options viables<br><i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>                       |      |      |      |      |      |
| Assurer la transition d'autres services et programmes d'Ingénieurs Canada, si nécessaire<br><i>Indicateur : Un plan est approuvé et mis en œuvre le cas échéant</i>   |      |      |      |      |      |

## Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité

| Activités planifiées   | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|------|------|------|------|
| <b>Pilier : Initiatives approuvées par le conseil</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gestion environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation</b>  |      |      |      |      |      |
| Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)<br><i>Indicateur : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>  |      |      |      |      |      |
| Étudier et évaluer les exigences et les incidences d'une organisation carboneutre<br><i>Indicateur : Rapport préparé et présenté au conseil d'Ingénieurs Canada</i>  |      |      |      |      |      |
| Décider s'il faut devenir ou non une organisation carboneutre<br><i>Indicateur : Décision prise par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>   |      |      |      |      |      |
| <b>Pilier : Définir notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gestion environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation</b>  |      |      |      |      |      |
| Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires<br><i>Indicateur : L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public</i>   |      |      |      |      |      |
| Tenir un atelier et consulter les organismes de réglementation sur les options concernant le rôle d'Ingénieurs Canada<br><i>Indicateur : Les organismes de réglementation participent à l'atelier et éclairent les options documentées dans le rapport de consultation</i> |      |      |      |      |      |
| Déterminer comment la profession peut soutenir les ODD de l'ONU<br><i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini et des domaines prioritaires pour la profession qui sont approuvés par le conseil</i>   |      |      |      |      |      |

## Réaliser une profession inclusive

| Activités planifiées   | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|------|------|------|------|
| <b>Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes</b>   |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation</b>  |      |      |      |      |      |
| Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>   |      |      |      |      |      |
| Diffuser les recommandations concernant le repositionnement de 30 en 30  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>   |      |      |      |      |      |
| Mettre en œuvre les recommandations en collaboration avec les organismes de réglementation, les EES et les employeurs  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Les recommandations sont mises en œuvre d'ici la fin du plan stratégique</i>   |      |      |      |      |      |
| <b>Pilier : Adopter l'IDEA</b>   |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation</b>  |      |      |      |      |      |
| Investir dans les efforts de renforcement des capacités des organisations clés   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : La portée du cadre d'évaluation existant est actualisée pour inclure l'accessibilité, et de nouveaux partenariats sont explorés</i>  |      |      |      |      |      |
| Consulter les organismes de réglementation pour définir le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement de l'accessibilité   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini déterminé par les organismes de réglementation</i>   |      |      |      |      |      |
| Devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a établi des objectifs et des mesures de succès internes pour devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA</i>  |      |      |      |      |      |
| <b>Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation</b>   |      |      |      |      |      |
| <b>Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation</b>  |      |      |      |      |      |
| Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires  |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada</i>   |      |      |      |      |      |
| Offrir une formation au personnel et aux bénévoles   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles</i>  |      |      |      |      |      |
| Établir des partenariats avec des associations, des conseils et des organismes autochtones   |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : Les partenariats sont documentés et ont des objectifs clairs</i>   |      |      |      |      |      |
| Examiner les processus et politiques internes et les énoncés de principe nationaux alignés sur notre engagement à donner suite aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)      |      |      |      |      |      |
| <i>Indicateur : L'étude comparative par rapport aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été réalisée et la voie à suivre pour opérer des changements a été identifiée</i> |      |      |      |      |      |

| Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs  |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
|---|------|------|------|------|------|--|--|--|--|
| Activités planifiées  | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |  |  |  |  |
| <b>Pilier : Campagne nationale de marketing</b>   |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <b>Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société</b>   |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire  | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation</i>  | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>  | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Exécuter les prochaines étapes convenues lors de la consultation  |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <i>Indicateur : Le rapport de consultation est communiqué aux organismes de réglementation et mis en œuvre</i>  |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <b>Pilier : Parcours vers l'ingénierie</b>  |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <b>Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société</b>   |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Élaboration et mise en application d'un plan de communication   | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique</i>                                       | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne       | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années</i>   | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Procéder à une évaluation à mi-chemin et rajuster l'approche et le contenu si nécessaire  |      | ■    |      | ■    |      |  |  |  |  |
| <i>Indicateur : L'évaluation est effectuée et la voie à suivre est communiquée</i>  |      | ■    |      | ■    |      |  |  |  |  |
| <b>Pilier : Les ingénieurs et le leadership</b>   |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <b>Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société</b>   |      |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques   | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| <i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation</i>  | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Créer un groupe consultatif et une charte du projet   | ■    |      |      |      |      |  |  |  |  |
| Élaborer et mettre en œuvre une stratégie   |      |      |      |      |      |  |  |  |  |

## NOTE DE BREFFAGE : POUR DÉCISION

| <b>Budget 2026 et cotisation par personne pour 2028</b> |  | 4.2 |
|---|--|-----|
| Objet :   | Approuver le budget 2026 et recommander aux membres la cotisation annuelle par personne pour 2028  |     |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :           | Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances en veillant à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les valeurs de l'organisme et oriente la prise de décisions  |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :      | Conformité financière (risque opérationnel)<br>Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)   |     |
| Motions à examiner :                                    | <ol style="list-style-type: none"> <li><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité FAGR, approuve le budget de 2026 tel que présenté.</i></li> <li><i>QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2028 soit fixée à 12 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.</i></li> </ol> |     |
| Votes requis pour adopter la motion :                   | Majorité des deux tiers, conformément aux articles 5,7b) et 5,8b) du Règlement administratif   |     |
| Transparence :  | Séance ouverte   |     |
| Préparé par :   | Derek Menard, dirigeant principal des finances<br>Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil   |     |
| Présenté par :  | Marisa Sterling, présidente du Comité FAGR   |     |

### Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil doit veiller à ce qu'un budget annuel précisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique soit établi et s'assurer que les dix objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada sont réalisés et que les réserves sont maintenues, conformément à la politique du conseil 7.12, *Actifs nets*.
- Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#), le conseil doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026, recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur à compter de janvier 2028. La cotisation par personne est une source importante de revenus pour Ingénieurs Canada.

### Action ou recommandation proposée

#### Budget 2026

- Que le conseil approuve le budget proposé pour 2026, avec les modifications suivantes depuis sa présentation au conseil le 9 octobre 2025 ([pages 82 à 111 du cahier de travail](#)) :
  - Le budget du projet *Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation* a été réduit de 134 171 \$, à la suite du rejet de la motion 2025-10-4D visant à organiser un grand sommet sur l'agrément axé sur les résultats en septembre 2026.
  - Un montant total de 22 000 \$ a été ajouté sous les postes *Fournir des services et des outils pour la réglementation et l'exercice professionnel* et *Services de secrétariat*, à la demande du BCCAG, afin de soutenir la réalisation de son plan de travail 2026. Ces fonds

supplémentaires serviront à appuyer les activités liées à l'équité, la diversité et l'inclusion, la formation du président ou de la présidente, la participation à une conférence et la promotion.

#### **Cotisation par personne pour 2028**

- Recommander aux membres, lors de leur assemblée annuelle de 2026, que la cotisation par personne pour 2028 soit fixée à 12 \$ par inscrit.

#### **Répercussions financières**

- Le budget proposé de 2026 prévoit des revenus de 12,5 millions \$ et des dépenses de 13,1 millions \$.
- Les revenus devraient augmenter de 1 233 473 \$ (soit 11 %) comparativement au budget de 2025.
- Les dépenses d'exploitation sont prévues à 11,8 millions \$, soit une augmentation de 2,3 % ou 269 507 \$ par rapport à 2025.
- Des dépenses totalisant 1 339 634 \$ se rapportent à la réalisation des orientations du plan stratégique, qui seront partiellement financées à partir des fonds de réserve non affectés.
- Le budget d'exploitation proposé pour 2026 présente un excédent de 748 054 \$.
- Compte tenu des dépenses en matière de projets stratégiques, le budget affiche un déficit global de 591 580 \$.

#### **Avantages**

- Le budget actuel et la cotisation par personne proposée soutiennent les efforts continus visant à rétablir un budget global équilibré, tout en prévoyant les fonds nécessaires à la réalisation des 10 objectifs fondamentaux et du plan stratégique de l'organisation.

#### **Risques**

- Tel que proposé, le budget recommandé et les prévisions sont prudents et complets afin d'atténuer les risques liés aux rendements des investissements et à l'inflation.
- De plus, toute modification apportée aux principales sources de revenus d'Ingénieurs Canada – les programmes d'affinité et d'assurance ainsi que les cotisations par personne – serait annoncée avec un préavis d'au moins 12 mois pour permettre les ajustements nécessaires.

#### **Autres options envisagées**

- Deux options pour le montant de la cotisation par personne ont été présentées dans le budget, fondées sur les prévisions pour 2026-2030. Le Comité FAGR et le conseil ont soutenu la première option (le scénario 1) qui établit la cotisation par personne pour 2028 à 12 \$ par inscrit.

#### **Consultations**

- Le conseil a examiné le budget proposé et le montant recommandé pour la cotisation par personne lors de sa réunion du 9 octobre dernier.
- Lors de sa réunion du 23 octobre, le Comité FAGR a examiné et appuyé le budget final proposé pour 2026 et la recommandation concernant le montant de la cotisation par personne.

## **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- Les rapports financiers seront remis au Comité FAGR chaque trimestre. À la suite des discussions du comité, les rapports seront publiés dans le portail du conseil. Toute question importante sera signalée au conseil.
- Les membres seront immédiatement informés de la cotisation par personne proposée pour 2028 et cette question sera inscrite pour approbation à l'ordre du jour de l'AAM de mai 2026.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

| Révision des politiques du conseil                 | 4.3   |
|--|---|
| Objet :  | Approbation des révisions apportées à des politiques existantes du conseil  |
| Lien avec le plan stratégique/les objectifs :      | Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révise périodiquement ces politiques.  |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)  |
| Motion(s) à examiner :                             | <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i><br>a) <i>approuve les politiques révisées suivantes :</i><br>i. <i>1.5, À propos de ce manuel</i><br>ii. <i>4.11, Délégation conseil-direction</i><br>iii. <i>5.4, Communication et soutien au conseil</i> |
| Votes requis pour adopter la motion :              | Majorité des deux tiers   |
| Transparence :                                     | Séance ouverte  |
| Préparé par :                                      | Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil  |
| Présenté par :                                     | Denise Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance   |

### Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité sur la gouvernance (CG) propose que le conseil approuve les révisions de trois (3) politiques du conseil dans le cadre de sa révision régulière des politiques.

### Action ou recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve les révisions proposées des politiques existantes présentées à l'annexe 1.
  - 1.5, À propos de ce manuel :** Révisions mineures proposées tout au long du texte et décrites dans le document, afin d'éliminer les redondances, d'améliorer la clarté et la lisibilité, et de supprimer une référence à la gouvernance par politiques.
  - 4.11, Délégation conseil-direction :** Cette politique a été simplifiée afin de la rendre moins prescriptive. Les énoncés qui sont intégrés de façon plus appropriée ailleurs dans le manuel des politiques ont été retirés. Les redondances dans le libellé de la politique ont également été supprimées.
  - 5.4, Communication et soutien au conseil :** Les références aux rapports qui sont intégrées de manière plus appropriée ailleurs dans le manuel des politiques ont été supprimées.

### Autres options envisagées

- Des révisions de sept (7) politiques du conseil qui devaient faire l'objet d'un réexamen régulier ont été étudiées lors de la réunion du CG du 17 septembre 2025. Les membres du personnel ont examiné chaque politique avant la réunion et ont proposé des révisions jugées appropriées. Par la

suite, chaque membre du comité s'est vu attribuer une politique à examiner en détail et à présenter au comité avec les modifications proposées.

- Les quatre (4) politiques qui n'ont pas été soumises au conseil pour le moment seront traitées comme suit :
  - La politique 5, *Devoirs et contraintes de la direction* sera réécrite et restructurée en profondeur dans un ton plus constructif, en temps voulu. La version actuelle rappelle les politiques de type Carver, dont Ingénieurs Canada s'est éloigné en 2017-2018.
  - La section intitulée Composition de la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)*, sera revue à la suite de l'examen de la gouvernance en cours. Cet examen pourrait donner lieu à des modifications dans la composition du conseil qui pourraient à leur tour inspirer des changements dans la composition du comité.
  - Les politiques 5.5, *Protection des biens*, et 7.12, *Actifs nets*, seront présentées au conseil en février 2026, après un deuxième cycle d'examen par le Comité sur la gouvernance.

## Risques

- Aucun risque significatif n'a été cerné concernant l'approbation des révisions proposées des politiques.
- L'examen de la gouvernance qui est en cours pourrait donner lieu à d'autres révisions au cours de l'année prochaine, mais l'approbation des versions actuelles en ce moment ne comporte aucun risque inhérent.

## Répercussions financières

- Aucune des révisions de politiques proposées n'a de répercussion sur le budget.

## Avantages

- Les révisions proposées visent à améliorer les politiques existantes afin que le conseil et ses principales parties intéressées aient accès à des politiques claires qui régissent Ingénieurs Canada. Plus précisément, les révisions proposées suppriment les formulations redondantes et obsolètes.

## Consultations

- En plus d'un examen préliminaire réalisé par les membres du personnel de la gouvernance d'Ingénieurs Canada, le Comité FAGR a examiné les politiques 6.4 et 7.12, tandis que le Comité RH a examiné les politiques 4.11 et 5. Les commentaires des comités sur leurs politiques respectives ont été transmis au Comité sur la gouvernance en septembre afin d'éclairer ses délibérations.

## Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées.

## Annexe

- **Annexe 1 :** Versions des politiques avec suivi des modifications et versions propres



## 1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

**Commented [MC1]:** Explicite en soi et donc non nécessaire.

### 1.5 À propos de ce manuel

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : Triennale

Date de la dernière modification : 12 décembre 2022

Date de la dernière révision : 12 décembre 2022

(motion 2022-12-4D)

(1) Ce Le manuel des politiques du conseil rassemble les politiques approuvées et établies par le conseil d'Ingénieurs Canada a été élaboré sur la base des principes généraux de la gouvernance par politiques. Le conseil établit des politiques, en délègue la mise en application et en surveille les résultats.

**Commented [MC2]:** Cette phrase d'introduction a été simplifiée et ne fait plus référence à la « gouvernance par politiques », qui est synonyme du modèle Carver. Dans le cadre de l'examen de la gouvernance de 2017-2018, Ingénieurs Canada a décidé de supprimer toutes les références au modèle Carver et aux termes connexes.

(2) Les objectifs de ce manuel sont les suivants :

- a) Documenter les principes, politiques et procédures régissant Ingénieurs Canada;
- b) Servir Offrir une orientation pour à tou.te.s les aux bénévoles et aute personnel permanent du conseil en matière de style de gouvernance et de responsabilités vis-à-vis des parties intéressées;
- c) Servir de référence quant à la structure et aux politiques organisationnelles d'Ingénieurs Canada.

(3) Le manuel des politiques du conseil peut être consulté dans la zone publique du site Web d'Ingénieurs Canada. Les politiques incluses dans ce manuel font l'objet d'un examen régulier continu de la part du conseil d'Ingénieurs Canada et le manuel est mis à jour à la suite de toute révision approuvée par le conseil.

**Commented [MC3]:** Cette phrase a été déplacée plus bas afin que le calendrier des révisions puisse être traité comme un point distinct.

(3) Le manuel des politiques du conseil peut être consulté dans la zone publique du site Web d'Ingénieurs Canada.

(4) Le conseil d'Ingénieurs Canada a adopté ce manuel dans le but de définir le style de gouvernance d'Ingénieurs Canada et ses responsabilités envers des principales parties intéressées. Le manuel renferme les politiques et procédures élaborées par le conseil. Les politiques présentées dans ces pages reconnaissent que le rôle du conseil consiste à donner du leadership stratégique à Ingénieurs Canada en représentant les organismes de réglementation, en établissant les politiques et orientations et en surveillant la performance organisationnelle tout en délégant les responsabilités administratives au ou à la chef de la direction, ainsi qu'aux président.e.s du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

**Commented [MC4]:** Redondant avec le texte des sections 1 et 2.

**Commented [LE5]:** Remarque : Cette structure hiérarchique fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de l'examen de la gouvernance. Aucune modification n'est suggérée au libellé existant en attendant.

**Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada**

Section 1 : Introduction et contexte

# 1 Introduction et contexte

## 1.5 À propos de ce manuel

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : Triennale*

*Date de la dernière modification : 12 décembre 2022  
(motion 2022-12-4D)*

*Date de la dernière révision : 12 décembre 2022*

- (1) Ce manuel rassemble les politiques approuvées et établies par le conseil d'Ingénieurs Canada.
- (2) Les objectifs de ce manuel sont les suivants :
  - a) Documenter les principes, politiques et procédures régissant Ingénieurs Canada;
  - b) Offrir une orientation aux bénévoles et au personnel permanent du conseil en matière de style de gouvernance et de responsabilités vis-à-vis des parties intéressées;
  - c) Servir de référence quant à la structure et aux politiques organisationnelles d'Ingénieurs Canada.
- (3) Les politiques incluses dans ce manuel font l'objet d'un examen régulier de la part du conseil d'Ingénieurs Canada et le manuel est mis à jour à la suite de toute révision approuvée par le conseil.
- (4) Le manuel des politiques du conseil peut être consulté dans la zone publique du site Web d'Ingénieurs Canada.
- (5) Les politiques présentées dans ces pages reconnaissent que le rôle du conseil consiste à donner du leadership stratégique à Ingénieurs Canada en représentant les organismes de réglementation, en établissant les politiques et orientations et en surveillant la performance organisationnelle tout en déléguant les responsabilités administratives au ou à la chef de la direction, ainsi qu'aux président.e.s du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.



## 4 Rôle du conseil

### 4.11 Délégation conseil-direction

Date d'adoption : 25 mai 2018 (motion 5701)

Périodicité de révision : Triennale

Date de la dernière modification : 12 décembre 2022  
(motion 2022-12-4D)

Date de la dernière révision : 12 décembre 2022

**Commented [LE1]:** Des révisions sont proposées afin de simplifier cette politique de sorte qu'elle soit moins prescriptive avec un ton général plus constructif.

(1) Le ou la chef de la direction constitue le seul lien officiel du conseil avec l'organisation opérationnelle, ses réalisations et sa conduite. Par conséquent :

- a) Seul le conseil, agissant en tant qu'entité, peut embaucher, congédier ou discipliner le ou la chef de la direction, ou modifier ses conditions d'emploi.
- b) Les décisions ou les instructions d'administrateurs et administratrices, de dirigeants et dirigeantes, de conseillers et conseillères ou de comités particuliers n'engagent pas le ou la chef de la direction, sauf dans les rares cas où le conseil a expressément autorisé pareil exercice du pouvoir.
- c) Les administrateurs, dirigeants, conseillers ou comités (y compris le BCAPG et le BCCAG) peuvent demander de l'information ou une assistance supplémentaire, mais le chef de la direction peut refuser ces demandes s'il juge qu'elles exigent trop de temps de la part du personnel ou des fonds trop importants, ou encore qu'elles ont des effets perturbateurs.

(2) Tout pouvoir du conseil qui est délégué au personnel passe par le ou la chef de la direction, de sorte que tout pouvoir et toute responsabilité du personnel relève du ou de la chef de la direction. Lorsque des pouvoirs et des responsabilités sont délégués au personnel, le conseil autorise le ou la chef de la direction à prendre toutes les décisions requises pour développer et administrer les la réalisation prestation des activités dans le respect des orientations de politique établies par le conseil. Le conseil doit recevoir du ou de la chef de la direction des rapports d'avancement réguliers sur tout dossier qui lui a été délégué. Par conséquent :

- a) Le conseil doit s'abstenir de donner des directives aux personnes qui relèvent directement ou indirectement du chef de la direction.
- b) Le conseil doit s'abstenir d'évaluer, officiellement ou officieusement, tout membre du personnel autre que le chef de la direction.
- c) Le conseil ne doit pas exprimer des jugements personnels quant au rendement du chef de la direction ou du personnel en dehors des délibérations du conseil.
- d) Les membres du conseil ne doivent pas parler au nom du conseil, sauf pour répéter les décisions prises explicitement par le conseil, à moins d'avoir été autorisés par ce dernier.

**Commented [MC2]:** Cet énoncé a été supprimé, puisque la question est abordée à la section 5.4(1), *Communication et soutien au conseil*.

**Commented [MC3]:** On peut dire que le paragraphe ci-dessus traite de l'essentiel de ces points.



- (3) Le conseil donne des directives au ou à la chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG par le biais de réunions, du plan stratégique d'Ingénieurs Canada et des politiques écrites qui prescrivent les objectifs organisationnels à atteindre et décrivent les situations et actions organisationnelles qui constituent les limites des pouvoirs du ou de la chef de la direction. Par conséquent :
- a) Le conseil doit élaborer collaborer avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique donnant instruction au ou à la chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG de produire certains résultats.;
  - b) Le conseil doit élaborer des politiques sur les devoirs et les contraintes du chef de la direction, politiques qui prescrivent les activités exigées du chef de la direction et qui limitent les actions et la marge de manœuvre de ce dernier pour produire les résultats spécifiés dans le plan stratégique. Le conseil ne prescrit jamais les moyens organisationnels délégués au ou à la chef de la direction.;
  - c) Le conseil peut modifier son plan stratégique et sa politique 5 : Devoirs et contraintes du chef de la direction, et ainsi décaler la frontière entre le domaine du conseil et le domaine du chef de la direction. Ce faisant, le conseil modifie la marge de manœuvre accordée au chef de la direction.
  - d) c) Le conseil peut s'informer auprès du ou de la chef de la direction des devoirs qui lui sont délégués, à l'exception des devoirs mettant en jeu des données protégées par une loi sur la protection des renseignements personnels.

**Commented [MC4]:** La relation hiérarchique du BCAPG et du BCCAG avec le conseil est à l'étude dans le cadre de l'examen actuel de la gouvernance. Il est possible qu'on doive examiner ces références à la fin dudit examen.

**Commented [LE5]:**

**Commented [MC6R5]:** Libellé modifié afin qu'il soit conforme au libellé utilisé dans la politique du conseil 4.1, *Responsabilités du conseil*.

**Commented [MC7]:** Ces politiques ont déjà été rédigées, donc cette phrase n'est pas nécessaire

**Commented [MC8]:** L'utilité de ce paragraphe n'est pas claire étant donné que le suivi continu du plan stratégique est décrit dans la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*, et qu'il est bien établi que la politique 5 fera l'objet de révisions régulières

## 4 Rôle du conseil

### 4.11 Délégation conseil-direction

*Date d'adoption : 25 mai 2018 (motion 5701)*

*Date de la dernière modification : 12 décembre 2022  
(motion 2022-12-4D)*

*Périodicité de révision : Triennale*

*Date de la dernière révision : 12 décembre 2022*

- (1) Le ou la chef de la direction constitue le lien du conseil avec l'organisation opérationnelle, ses réalisations et sa conduite. Par conséquent :
  - a) Seul le conseil, agissant en tant qu'entité, peut embaucher, congédier ou discipliner le ou la chef de la direction, ou modifier ses conditions d'emploi;
  - b) Les décisions ou les instructions d'administrateurs et administratrices, de dirigeants et dirigeantes, de conseillers et conseillères ou de comités particuliers n'engagent pas le ou la chef de la direction, sauf dans les rares cas où le conseil a expressément autorisé pareil exercice du pouvoir;
- (2) Tout pouvoir du conseil qui est délégué au personnel passe par le ou la chef de la direction, de sorte que tout pouvoir et toute responsabilité du personnel relève du ou de la chef de la direction. Lorsque des pouvoirs et des responsabilités sont délégués au personnel, le conseil autorise le ou la chef de la direction à prendre toutes les décisions requises pour la réalisation des activités dans le respect des orientations de politique établies par le conseil. Le conseil doit recevoir du ou de la chef de la direction des rapports d'avancement réguliers sur tout dossier qui lui a été délégué.
- (3) Le conseil donne des directives au ou à la chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG par le biais de réunions, du plan stratégique d'Ingénieurs Canada et des politiques écrites qui prescrivent les objectifs organisationnels à atteindre et décrivent les situations et actions organisationnelles qui constituent les limites des pouvoirs du ou de la chef de la direction. Par conséquent :
  - a) Le conseil doit collaborer avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique donnant instruction au ou à la chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG de produire certains résultats;
  - b) Le conseil ne prescrit jamais les moyens organisationnels délégués au ou à la chef de la direction;
  - c) Le conseil peut s'informer auprès du ou de la chef de la direction des devoirs qui lui sont délégués, à l'exception des devoirs mettant en jeu des données protégées par une loi sur la protection des renseignements personnels.



## 5 Devoirs et contraintes du ou de la chef de la direction

### 5.4 Communication et soutien au conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : Triennale

Date de la dernière modification : 12 décembre 2022

Date de la dernière révision : 12 décembre 2022

(motion 2022-12-4D)

Le ou la chef de la direction doit informer et soutenir le conseil dans son travail. En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef ou la chef de la direction doit s'assurer que :

- (1) Un soutien administratif raisonnable est offert au conseil pour ses activités, y compris, notamment, les ressources appuyant le travail du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission conformément au plan stratégique.
- (2) Les rapports d'étape exigés par le conseil lui sont présentés de façon exacte et compréhensible en temps voulu :
  - a) Un rapport annuel d'évaluation du rendement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et des objectifs établis dans le plan stratégique :
    - i. Est soumis au conseil en février pour examen et approbation et
    - i. Est soumis aux membres pour information à l'assemblée annuelle des membres.
  - b) Des rapports intermédiaires d'évaluation du rendement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et des objectifs établis dans le plan stratégique pour les premier, deuxième et troisième trimestres de chaque année sont soumis au conseil lors de ses réunions de printemps, de l'automne et de la fin de l'automne respectivement.
- (3) Un rapport financier est soumis au conseil (après avoir été examiné par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques); ce rapport doit comprendre :
  - a) Des mises à jour financières pour les premier, deuxième et troisième trimestres
  - b) L'état des résultats d'exploitation de fin d'exercice
  - c) Les états financiers annuels audités, que le conseil approuvera pour présentation à l'assemblée annuelle des membres.
- (4)(1) Le conseil est au courant des politiques et procédures concernant les bénévoles.

**Commented [LE1]:** Cette directive est également exprimée dans les politiques du conseil 4.11, *Délégation conseil-direction* et 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*. Nous recommandons de laisser la référence ici puisqu'elle est liée au but de la politique et de supprimer les autres références.

**Commented [MC2]:** Il est recommandé de retirer cet élément de la présente politique. Ces directives figurent également dans la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*, section 5. La présence de références en double dans le manuel crée un risque qu'une révision future soit apportée à une section sans l'être à l'autre section. De plus, cette référence pourrait être jugée trop prescriptive.

**Commented [MC3]:** Il est recommandé de supprimer cet élément, puisque ces responsabilités relèvent du Comité FAGR, comme le précise son mandat (politique du conseil 6.4).

**Commented [MC4]:** Il est recommandé de supprimer cet élément, car il s'agit d'une responsabilité des administrateurs et administratrices (politique du conseil 4.2(1), qui est traitée dans le cadre de l'intégration et du développement des administrateurs et administratrices, dont la supervision a été déléguée au Comité RH (politique du conseil 6.12.1g).



(5)(2) Les résultats des sondages sur l'engagement du personnel et les plans d'action visant à résoudre les problèmes cernés sont soumis au conseil (après avoir été examinés par le Comité des ressources humaines).

(6)(3) Le conseil est au courant de tout non-respect réel ou anticipé des politiques, notamment lorsque, de l'avis du ou de la chef de la direction, le conseil ne se conforme pas à ses propres politiques.

(7)(4) Le conseil reçoit les renseignements accessoires dont il a besoin, notamment la couverture médiatique prévue, les poursuites potentielles ou en instance, et les changements ou événements internes ou externes importants ou publiquement visibles, notamment les changements de personnel-cadre.

(8)(5) Aucun membre du conseil ne bénéficie de faveurs ou de priviléges par rapport aux autres, sauf lorsqu'il s'agit de donner suite à des demandes individuelles de renseignements ou de répondre à des dirigeants ou des comités qui sont dûment autorisés par le conseil.

(9)(6) Aucun administrateur et aucune administratrice du conseil n-administrateur n'est nommé.e aux comités opérationnels.

**Commented [MC5]:** Cet élément est également abordé dans le mandat du Comité RH, mais il n'est pas explicitement indiqué que les résultats seront soumis au conseil. Nous proposons de laisser cette référence ici, ou de mettre à jour le mandat du Comité RH en y incluant une exigence de présenter un rapport au conseil.

## 5 Devoirs et contraintes du ou de la chef de la direction

### 5.4 Communication et soutien au conseil

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Date de la dernière modification : 12 décembre 2022  
(motion 2022-12-4D)*

*Périodicité de révision : Triennale*

*Date de la dernière révision : 12 décembre 2022*

Le ou la chef de la direction doit informer et soutenir le conseil dans son travail. En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le ou la chef de la direction doit s'assurer que :

- (1) Un soutien administratif raisonnable est offert au conseil pour ses activités, y compris, notamment, les ressources appuyant le travail du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission conformément au plan stratégique.
- (2) Les résultats des sondages sur l'engagement du personnel et les plans d'action visant à résoudre les problèmes cernés sont soumis au conseil (après avoir été examinés par le Comité des ressources humaines).
- (3) Le conseil est au courant de tout non-respect réel ou anticipé des politiques, notamment lorsque, de l'avis du ou de la chef de la direction, le conseil ne se conforme pas à ses propres politiques.
- (4) Le conseil reçoit les renseignements accessoires dont il a besoin, notamment la couverture médiatique prévue, les poursuites potentielles ou en instance, et les changements ou événements internes ou externes importants ou publiquement visibles, notamment les changements de personnel-cadre.
- (5) Aucun membre du conseil ne bénéficie de faveurs ou de priviléges par rapport aux autres, sauf lorsqu'il s'agit de donner suite à des demandes individuelles de renseignements ou de répondre à des dirigeants ou des comités qui sont dûment autorisés par le conseil.
- (6) Aucun administrateur et aucune administratrice du conseil n'est nommé.e aux comités opérationnels.